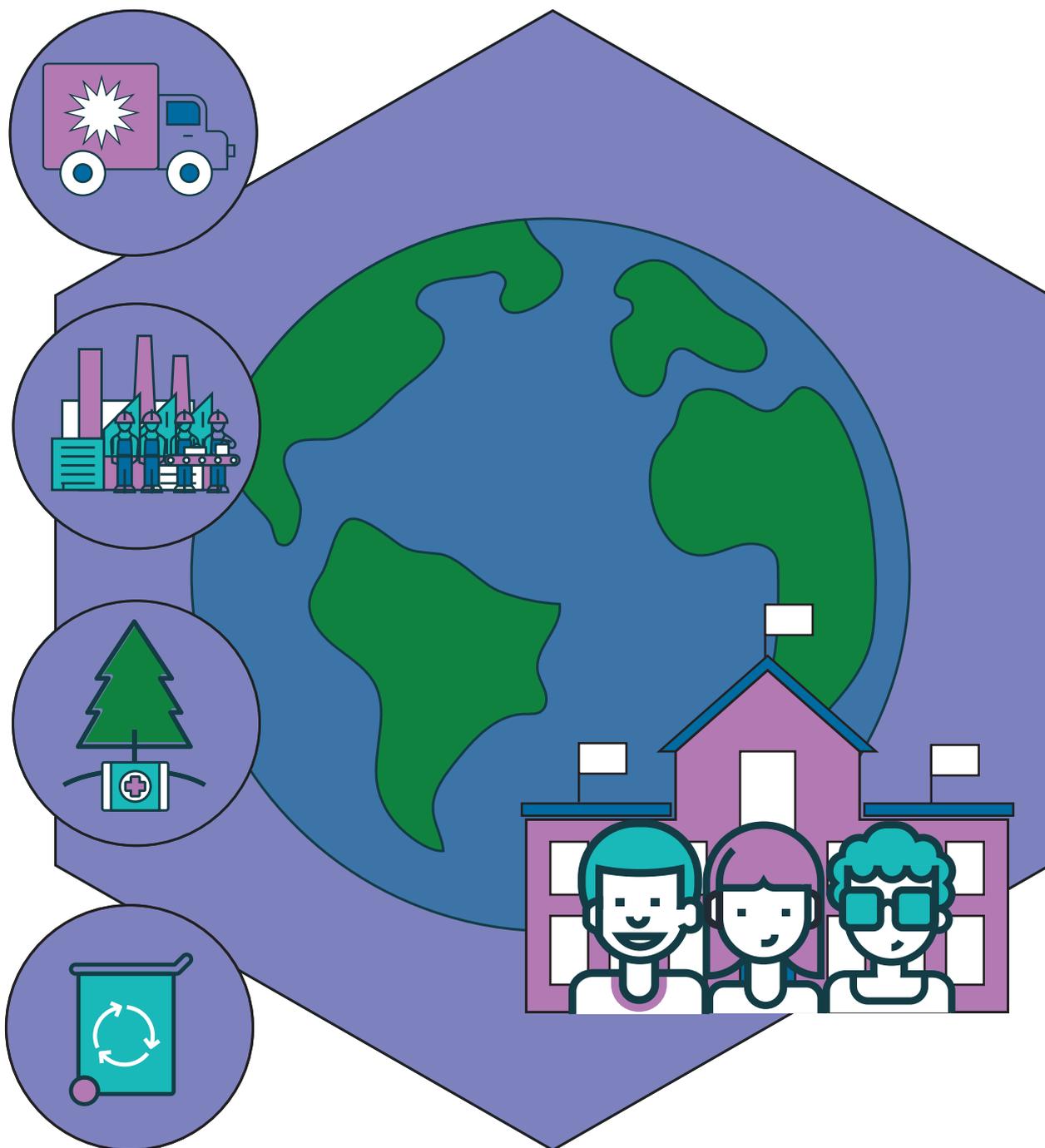


# ORIENTATIONS DU PNUE

## Autorité nationale chargée du contrôle des produits chimiques : Structure et financement





# **ORIENTATIONS DU PNUE**

**Autorité nationale  
chargée du contrôle des  
produits chimiques :  
Structure et  
financement**

## RÉSUMÉ

La création et la mise en œuvre de cadres juridiques concernant les produits chimiques à usage industriel et domestique constituent un aspect de la gestion rationnelle des produits chimiques qui fait encore défaut dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement. L'expression « contrôle des produits chimiques » fait référence à la réglementation des produits chimiques à usage industriel et domestique avant ou au moment de leur commercialisation. Dans la plupart des pays, les pesticides sont réglementés par une législation distincte et sont souvent soumis à des exigences rigoureuses.

Parallèlement à l'établissement des exigences juridiques, des structures institutionnelles chargées de la sécurité chimique doivent être créées ou améliorées. L'adoption rapide de telles mesures confère de nombreux avantages et représente un moyen efficace de renforcer les systèmes nationaux de gestion des produits chimiques.

Le présent document s'appuie sur le document intitulé *Orientations du PNUE sur la mise en place de structures juridiques et institutionnelles et de mesures de recouvrement des coûts relatifs à l'administration nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques* (Orientations LIRA), une publication antérieure du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et présente des indications supplémentaires quant à la mise en place et à la gestion d'une structure nationale de contrôle des produits chimiques.

Il s'inscrit dans le droit-fil des Orientations LIRA et souligne le caractère essentiel de la création de responsabilités juridiques claires pour les fabricants et les importateurs en vue d'un contrôle efficace des produits chimiques.

### Voici les principaux concepts du contrôle des produits chimiques :

- **Répartition claire des rôles et des responsabilités.** Lors de la conception d'un système de contrôle des produits chimiques, l'objectif premier doit être de préciser, dans la législation, les rôles et responsabilités du secteur et de l'État, en particulier pour ce qui concerne la production, la diffusion et la gestion des informations. La loi doit également prévoir les conditions régissant la commercialisation des produits chimiques et les dispositifs institutionnels relatifs à la prise de décisions, à la mise en œuvre, aux frais et à l'application de ces mesures. Ces définitions claires sont indispensables à une bonne gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Il convient en outre de déterminer de manière explicite et précise les fonctions gouvernementales et d'imposer des obligations sans équivoque au secteur pour faire en sorte que les coûts restent abordables pour le gouvernement.

- **Fonctions générales du gouvernement.** L'État est responsable de l'élaboration de la législation et de la réglementation, ainsi que de l'application des exigences juridiques. Il accomplit également un certain nombre de tâches qui contribuent à ces deux missions principales : la tenue de registres des fabricants et des importateurs aux fins de la vérification de la conformité et du prélèvement des frais ; la participation à des dialogues ou consultations avec le secteur ; la gestion de l'information ; la coordination des différents organismes ; et le recouvrement des coûts.
- **Prévention.** Ce concept est reflété par le principe de précaution de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, lequel établit notamment qu'« [e]n cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. »
- **Classification et étiquetage.** La classification et l'étiquetage sont les mesures les plus importantes de contrôle des produits chimiques, car elles donnent des indications sur les dangers et les précautions à prendre dans le cadre d'une gestion quotidienne de ce type de produits. La mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, y compris des fiches de données de sécurité, devrait être une obligation juridique à respecter pour exercer des activités en lien avec les produits chimiques dans un pays.
- **Interdictions ou limitations portant sur des produits chimiques.** L'adoption et la gestion d'un système destiné à interdire ou à limiter certains produits chimiques constituent un aspect essentiel du contrôle des produits chimiques.
- **Recouvrement des coûts.** Les activités de contrôle des produits chimiques doivent être largement financées par les frais payés par les secteurs réglementés.

### Les fonctions générales d'une autorité nationale de contrôle des produits chimiques

La législation relative au contrôle des produits chimiques doit avoir une portée bien définie et être en mesure de faire l'interface avec les lois régissant d'autres catégories de produits chimiques, comme les pesticides et les produits pharmaceutiques, ainsi qu'avec d'autres normes concernant, notamment, la protection des travailleurs ou la gestion des déchets. Elle peut être conçue de manière à donner à un fonctionnaire ou organe gouvernemental spécifique

le pouvoir global de mettre en œuvre ses dispositions. Elle doit également exiger que des consultations et des concertations soient organisées pour garantir une bonne coordination interinstitutions. Si plusieurs organismes ont la responsabilité d'appliquer une loi, il est possible de désigner un chef de file pour favoriser une coordination fluide. Les fonctions générales d'une autorité nationale de contrôle des produits chimiques englobent essentiellement la législation, la coordination, l'information et l'application des lois.

Parmi les activités à mener dans le cadre de l'élaboration de réglementations figurent l'adoption d'exigences en matière de classification et d'étiquetage, l'interdiction ou la limitation de certains produits chimiques, et le respect des obligations découlant des conventions mondiales. Il est important que l'application de ces obligations soit encadrée par des règles spécifiques relatives à la vérification de la conformité et à la mise en place d'un système efficace de sanctions en cas de violation.

La définition des responsabilités des fabricants, des importateurs et des utilisateurs en aval est essentielle pour que le système de contrôle des produits chimiques produise de bons résultats.

- Les fabricants et les importateurs doivent suivre les règles relatives aux produits faisant l'objet d'une interdiction ou d'une limitation, ou aux produits qui requièrent une autorisation ; classer et étiqueter tous les produits chimiques dangereux ; tenir des registres et les transmettre au gouvernement aussi souvent que nécessaire ; et créer des fiches de données de sécurité à distribuer en aval.
- Les utilisateurs en aval et les détaillants doivent eux aussi respecter la réglementation relative aux produits faisant l'objet d'une interdiction ou d'une limitation ; s'assurer que les produits sont bien étiquetés ; manipuler correctement les produits chimiques ; emballer et stocker les produits chimiques comme il se doit ; et tenir des registres et les transmettre au gouvernement aussi souvent que nécessaire.

L'autorité chargée du contrôle des produits chimiques peut créer et tenir des registres (aussi appelés répertoires ou inventaires) des fabricants et importateurs, des substances chimiques et/ou des produits afin de suivre la circulation des produits chimiques dans le pays.

Les gouvernements de nombreux pays ont mis en œuvre un système de contrôle des produits chimiques ou travaillent à l'élaboration de certains aspects d'un tel système. Plusieurs exemples figurent au sein du présent document.

## Possibilités relatives à la composition du personnel

Les tâches du personnel englobent la conception, la gestion et l'application d'un cadre juridique fonctionnel aux fins du contrôle des produits chimiques. Le personnel peut être affecté exclusivement au contrôle des produits chimiques ou exercer plusieurs fonctions différentes.

Les spécialistes administratifs, techniques et juridiques sont indispensables à la mise en œuvre du système de contrôle des produits chimiques. Le personnel initialement recruté au sein d'une autorité de contrôle des produits chimiques peut être relativement réduit selon les types de produits pour lesquels elle est compétente (entre autres facteurs). De nouveaux recrutements pourront être réalisés par la suite en fonction des besoins. Le personnel doit notamment présenter les compétences spécialisées suivantes : connaissance de la législation pertinente et des questions liées à la conformité et à l'environnement, et compétences administratives. La plupart des membres du personnel ne doivent pas nécessairement avoir une connaissance approfondie des produits chimiques et de leurs effets sur la santé et l'environnement. Ils doivent néanmoins avoir la possibilité de consulter des ressources scientifiques objectives. Enfin, ils doivent être capables de procéder à des contrôles aléatoires de l'étiquetage et de la classification des produits chimiques réalisés par les fabricants et les importateurs.

Il est important de leur fournir la formation et les connaissances nécessaires. La formation du personnel dans le secteur public incombe à l'État, tandis que la formation du personnel dans les entreprises privées relève avant tout de la responsabilité du secteur privé. Outre la formation initiale, il convient de bâtir un système d'éducation à long terme pour veiller à ce que les connaissances des travailleurs restent à jour et assurer la continuité des opérations en cas de roulement du personnel.

En général, il n'est pas recommandé de créer un laboratoire de vérification gouvernemental, car l'entretien des équipements et la gestion du personnel compétent dans un laboratoire qui dépend directement des frais perçus par l'État peuvent s'avérer fastidieux. Les autorités nationales sont plutôt invitées à faire appel à des laboratoires de tests et de référence certifiés du secteur privé. Les laboratoires sélectionnés doivent respecter les bonnes pratiques de laboratoire et être neutres vis-à-vis du gouvernement et de l'entreprise concernée.

## Possibilités de financement

Les coûts afférents à la gestion des produits chimiques sont relativement peu élevés par rapport au coût social, environnemental et économique de l'inaction. Des responsabilités clairement définies pour les parties prenantes du secteur peuvent réduire considérablement les coûts administratifs de l'État.

Afin de mettre en place les structures institutionnelles nécessaires à la gestion des risques chimiques, les gouvernements doivent impérativement établir des systèmes nationaux de financement durables et inclure le mandat de financement dans les dispositions juridiques.

La mise en œuvre du contrôle des produits chimiques ne sera efficace que si la législation prévoit un financement stable et adapté pour les activités de l'État. Il est important que le contrôle des produits chimiques soit pris en compte dans les budgets nationaux. Il convient, au cours de la phase de préparation des estimations budgétaires, de définir clairement et précisément les fonctions de l'État et de créer des obligations concrètes pour le secteur industriel. La coopération régionale avec d'autres pays peut aussi contribuer à réduire les coûts du gouvernement.

Les coûts engagés par l'État pour assurer le contrôle des produits chimiques sont liés aux activités des entreprises qui fabriquent, importent et utilisent ces produits. Il est donc normal d'envisager une législation qui prévoie des taxes ou des frais spéciaux pour les entreprises ou sur leurs produits, ou encore qui exige la perception de droits pour des services spécifiques. La sécurité du financement, la faisabilité et la simplicité administratives ainsi que la neutralité font partie des facteurs à prendre en compte au moment d'évaluer les options de financement.

Les frais destinés au recouvrement des coûts peuvent constituer une source prévisible de financement pour les dépenses associées aux inspections et aux registres, ainsi qu'aux systèmes d'octroi de permis et d'autorisation, le cas échéant. Les taxes ou les frais doivent rester aussi bas que possible, mais ils doivent être suffisants pour couvrir le coût des services exécutés. Ils doivent uniquement servir à payer les coûts des activités de contrôle des produits chimiques, et non à générer des revenus supplémentaires.

## PRÉFACE

Le présent document fait partie d'une série d'orientations visant à compléter les informations qui figurent dans les *Orientations du PNUÉ sur la mise en place de structures juridiques et institutionnelles et de mesures de recouvrement des coûts relatifs à l'administration nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques* (Orientations LIRA) publiées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) en 2015<sup>1</sup>. Il donne plus particulièrement des indications supplémentaires sur les fonctions gouvernementales de contrôle des produits chimiques, la composition du personnel et les possibilités de financement.

La méthode proposée par les Orientations LIRA est appelée « contrôle des produits chimiques » dans cette série et porte essentiellement sur les produits chimiques à usage industriel et domestique avant ou au moment de leur commercialisation.

Cette série se compose de quatre documents, dont un sur les avantages du contrôle des produits chimiques, et trois documents d'orientation :

- Avantages du contrôle des produits chimiques
- Autorité nationale chargée du contrôle des produits chimiques : Structure et financement
- Outils de réduction des risques pour le contrôle des produits chimiques
- Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques

En appuyant la création de cadres de gestion des produits chimiques au niveau national, les Orientations LIRA et ces documents complémentaires contribuent à la définition des priorités dans le contexte de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) et des Orientations générales et directives y afférentes. Ils favorisent également la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata, et des objectifs de développement durable dans le cadre du Programme 2030.

La présente publication a été rédigée par le PNUÉ dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC).

La révision et la mise en page ont été coordonnées par le service des publications de l'Organisation des Nations Unies.

Ce projet a reçu le soutien financier du gouvernement suédois par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI), sous l'impulsion de l'Agence suédoise des produits chimiques (Kemi). Les points de vue exprimés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement la position officielle de ces deux organismes.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>8</b>
1.1 Contexte.....	9
1.2 Objectif et champ d'application .....	10
1.3 Principaux concepts du contrôle des produits chimiques.....	10
<b>2. Fonctions générales de l'autorité</b> .....	<b>12</b>
2.1 Coordination .....	12
2.2 Fonctions législatives .....	14
2.3 Capacités relatives à l'application de la législation.....	15
2.4 Collecte et gestion des informations .....	16
<b>3. Personnel affecté au contrôle des produits chimiques</b> .....	<b>20</b>
3.1 Approches concernant le personnel .....	20
3.1.1 Exemples de composition du personnel.....	21
3.2 Connaissances spécialisées et capacités du personnel.....	24
3.3 Éducation et formation des fonctionnaires .....	25
3.4 Accès aux laboratoires .....	26
<b>4. Financement des administrations nationales</b> .....	<b>28</b>
4.1 Vue d'ensemble et considérations générales .....	28
4.2 Base juridique pour le financement .....	29
4.3 Possibilités de financement.....	29
4.4 Allocation du budget national.....	30
4.4.1 Estimation d'un budget.....	30
4.5 Frais pour le recouvrement des coûts .....	31
4.6 Système de perception des frais.....	32
4.7 Déterminer le niveau des frais .....	32
4.8 Financement externe .....	33
<b>Références et lectures complémentaires</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe 1 : Orientations générales et directives de la SAICM, 2015</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe 2 : Sources d'informations sur les produits chimiques</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe 3 : Approches nationales quant à la structure de l'autorité chargée de la gestion des produits chimiques</b> .....	<b>39</b>
<b>Notes de fin</b> .....	<b>43</b>

## REMERCIEMENTS

L'élaboration de ces orientations du PNUE a été coordonnée par Maria Delvin et Pierre Quiblier, du Service des produits chimiques et de la santé du PNUE. Rachel Massey et Lindsey Pollard, du Massachusetts Toxics Use Reduction Institute, et Susan Kaplan (consultante) ont contribué à leur rédaction.

Un groupe d'experts composé de participants issus des gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et du milieu universitaire ont également pris part à l'élaboration du présent document.

Participants du groupe d'experts :

### Gouvernements

Alison Kennedy, gestionnaire chez Environnement et Changement climatique Canada ; Bojana Djordjevic, responsable d'unité au ministère de la Protection de l'environnement (Serbie) ; Cayssa Marcondes, ministère de l'Environnement (Brésil) ; Elize Lourens, directrice adjointe du département santé et hygiène du ministère du Travail (Afrique du Sud) ; Fredrick Muyano, inspecteur en chef à l'Agence zambienne de gestion de l'environnement ; Helga Schrott, conseillère juridique principale au ministère fédéral de l'Agriculture, des Forêts, de l'Environnement et de la Gestion de l'eau (Autriche) ; Ingela Andersson, responsable de l'unité internationale de l'Agence suédoise des produits chimiques ; Juan Simonelli, ministère national de l'Environnement et du Développement durable (Argentine) ; Juergen Helbig, chargé principal des politiques à la Commission européenne ; Leticia Carvalho, responsable du Service de la qualité environnementale du Département de la qualité environnementale dans l'industrie (ministère de l'Environnement du Brésil) ; Mangaka Mahlako, directrice adjointe, et Mfanuwenkosi Mathebula, sous-directeur du service de gestion des produits chimiques dangereux (ministère des Affaires environnementales d'Afrique du Sud) ; Marthe D. Rahelimalala, cheffe du service consacré aux questions de pollution environnementale au ministère de l'Environnement et du Développement durable (Madagascar) ; Nguyen Thi Ha, responsable de division de l'Agence des produits chimiques du Viet Nam ; Phengkhamla Phonvisai, directeur général adjoint du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement (République démocratique populaire lao) ; Simone Irsfeld, Division de la sécurité internationale des produits chimiques et de la chimie durable du ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (Allemagne) ; Szymon Domagalski, spécialiste principal du Service des substances et mélanges dangereux (Pologne).

### Organisations intergouvernementales

Abdouraman Bary, coordonnateur régional de sous-programme (PNUE) ; Baogen Gu, responsable principal chargé des questions d'agriculture (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) ; Carmen Bullon, conseillère juridique (FAO) ; Haddy Guisse, conseiller juridique associé (PNUE) ; Hilda Van Der Veen, experte en gestion des produits chimiques et des déchets (Programme des Nations Unies pour le développement - PNUD) ; Jacob Duer, chef du Service des produits chimiques et de la santé (PNUE) ; Jordi Pon, coordonnateur régional des produits chimiques et des déchets (PNUE) ; Jose de Mesa, chargé de programme (PNUE) ; Juliette Voinov Kohler, conseillère juridique et stratégique, responsable de l'Unité du droit et de la gouvernance du Secrétariat des conventions de Bâle, Rotterdam, et Stockholm (PNUE) ; Kakuko Nagatani-Yoshida, coordonnatrice régionale de sous-programmes relatifs aux produits chimiques et aux déchets (PNUE) ; Kei Ohno Woodall, chargée de programme au Secrétariat des conventions de Bâle, Rotterdam, et Stockholm (PNUE) ; Kersten Gutschmidt, responsable technique du Département Santé publique, déterminants sociaux et environnementaux de la santé (Organisation mondiale de la Santé - OMS) ; Lena Perenius, consultante de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) ; Magaran Monzon Bagayoko, conseiller régional (OMS) ; Mijke Hertoghs, coordonnateur régional (PNUE) ; Nalini Sharma, chargée de programme au Secrétariat du Programme spécial (PNUE) ; Sylvie Poret, administratrice principale (Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE) ; Yvonne Ewang, conseillère juridique au Secrétariat des conventions de Bâle, Rotterdam, et Stockholm (PNUE).

## Secteur privé

Alan P. Kaufman, vice-président principal du service des affaires techniques (The Toy Association, Inc.) ; Beth Jensen, directrice principale de l'innovation d'entreprise durable (Outdoor Industry Association) ; Catherine Lequime, représentante du Conseil international des associations chimiques (ICCA) ; Véronique Garny, directrice de la gestion des produits (Conseil européen de l'industrie chimique).

## Organisations non gouvernementales, milieu universitaire et autres conseillers

Baskut Tuncak, rapporteur spécial des Nations Unies (Haut-Commissariat aux droits de l'homme de l'Office des Nations Unies à Genève) ; Beverley Thorpe (Clean Production Action) ; David Azoulay, directeur du programme « santé et environnement » (Centre pour le droit international de l'environnement) ; Goh Choo Ta, chargé de recherches (Université nationale de Malaisie) ; Hanna-Andrea Rother, chargée de recherches en chef (Université du Cap) ; Ken Geiser, professeur émérite (Université du Massachusetts à Lowell) ; Linn Persson, responsable d'unité (Institut de Stockholm pour l'environnement) ; Mengjiao Wang, chercheuse (Greenpeace International) ; Olga Speranskaya, directrice du programme sur la sécurité des produits chimiques (International POPs Elimination Network - IPEN) ; Sabaa A. Khan, chercheuse principale (Université de Finlande orientale) ; Taelo Letsela, directeur général (Global Environmental Solutions).

Nous remercions également les personnes suivantes pour leur précieuse contribution à la version d'essai : Xiomara Jiménez Soto, ministère de la Santé du Costa Rica ; Maria del Mar Solano, ministère de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica ; et le personnel du Secrétariat de la coordination technique pour la gestion rationnelle des produits chimiques au Costa Rica.

A young girl with brown hair in a ponytail, wearing a blue polka-dot vest over a light-colored long-sleeved shirt, is blowing bubbles. She is holding a yellow bubble wand. Numerous colorful bubbles are floating in the air around her. The background is a blurred green park setting.

## INTRODUCTION

Les produits chimiques font partie intégrante de la vie d'aujourd'hui, et leur gestion rationnelle est essentielle au développement durable. L'adoption et la mise en œuvre d'une législation sur le contrôle des produits chimiques constituent un aspect de la gestion rationnelle des produits chimiques qui fait souvent défaut dans de nombreux pays. L'importance de la prévention à cet égard est reconnue dans des principes internationaux largement acceptés<sup>ii</sup>.

Au sein du présent document, l'expression « contrôle des produits chimiques » fait référence à la réglementation des produits chimiques à usage industriel et domestique avant ou au moment de leur commercialisation. Sont concernés les produits chimiques utilisés dans les procédés industriels ; les produits chimiques utilisés dans la vie quotidienne, comme les produits de nettoyage et les peintures ; et les produits chimiques présents dans certains articles comme les vêtements, les meubles et les appareils électriques (hors pesticides, produits pharmaceutiques, cosmétiques ou additifs alimentaires). La « commercialisation » renvoie à la distribution ou la mise à disposition, gratuite ou payante, de produits chimiques. Ceci inclut les importations.

La plupart des pays ont adopté des exigences en matière de protection de l'environnement et des travailleurs, de gestion des déchets et de transport qui visent à réduire les risques éventuels liés aux produits chimiques. Par ailleurs, la majorité d'entre eux ont adopté une législation qui régit la commercialisation des pesticides, des produits pharmaceutiques et, dans certains cas, des cosmétiques. La création et la mise en œuvre de cadres juridiques concernant les produits

chimiques à usage industriel et domestique constituent un aspect de la gestion rationnelle des produits chimiques qui fait encore défaut dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement.

Les rôles et responsabilités du secteur industriel et des gouvernements doivent être clairement établis.

Le contrôle des produits chimiques peut faire l'objet d'une loi distincte ou être intégré à une loi plus globale sur la gestion des produits chimiques, ou à toute autre législation-cadre relative à la protection de la santé et de l'environnement. La législation-cadre définit les principes et obligations de base ; la réglementation plus détaillée est assurée par des lois supplémentaires ou par d'autres activités gouvernementales. La loi doit également prévoir les conditions régissant la commercialisation des produits chimiques et les dispositifs institutionnels relatifs à la prise de décisions, à la mise en œuvre, aux frais et à l'application de ces mesures.

Parallèlement à la création de nouvelles exigences juridiques concernant les produits chimiques à usage industriel et domestique, il convient d'établir ou de mieux répondre aux besoins généraux qui s'y rapportent en matière de contrôle et d'administration.

La complémentarité avec les réglementations existantes doit être précisée. Dans la plupart des pays, les pesticides font l'objet d'une législation distincte et sont souvent soumis à des règles plus strictes que les produits chimiques à usage industriel et domestique. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit des documents d'orientation relatifs à la réglementation

## CHAPITRE

# 1

des pesticides. Si le présent document ne formule aucune recommandation directe sur les pesticides, les produits pharmaceutiques, les cosmétiques et les additifs alimentaires, certains aspects des règles de contrôle sont communs à toutes les catégories de produits chimiques, notamment les modalités d'étiquetage, fondées sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

L'adoption d'une législation régissant le contrôle des produits chimiques et des structures institutionnelles nécessaires favorise la prévention tout au long du cycle de vie des produits chimiques. Cela permet de réduire les coûts, de contribuer à d'autres aspects de la gestion des risques chimiques et de les compléter (p. ex., la réglementation des produits chimiques sur le lieu de travail, l'élimination des déchets, le nettoyage, ainsi que d'autres activités de gestion des risques en aval). Pour plus de détails, reportez-vous au document intitulé *Avantages du contrôle des produits chimiques*.

### 1.1 Contexte

L'adoption d'une législation régissant le contrôle des produits chimiques et la mise en place des structures institutionnelles connexes sont conformes à la démarche du programme Action 21 (adopté en 1992), à l'objectif 2020 de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), et aux objectifs de développement durable établis dans le cadre du Programme 2030. Les Orientations générales et directives de la SAICM, établies en 2015, recensent onze points fondamentaux jugés essentiels pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, au niveau national comme au niveau régional<sup>iii</sup>. Il s'agit notamment de cadres juridiques, de mécanismes de respect et d'application, de cadres institutionnels et de mécanismes de coordination solides, ainsi que des responsabilités définies pour les industriels tout au long du cycle de vie du produit chimique. Pour plus de détails, reportez-vous à l'annexe 1. Un processus « Au-delà de 2020 » est en cours dans le cadre de la SAICM. Le résultat de ce processus « constituera le fondement de la prise de décisions formelle relative à un futur cadre réglementaire pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020, et de l'adoption d'un tel cadre<sup>iv</sup> ».

Désireux d'aider les pays à établir une législation régissant le contrôle des produits chimiques et les structures institutionnelles connexes, le PNUE a publié en 2015 les *Orientations sur*

*la mise en place de structures juridiques et institutionnelles et de mesures de recouvrement des coûts relatifs à l'administration nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques* (Orientations LIRA). Ce document fournit des indications quant à la façon d'organiser les infrastructures juridiques et institutionnelles régissant la commercialisation des produits chimiques, et il contient un modèle de loi-cadre. Elles présentent également des suggestions pour garantir un financement durable, notamment des mesures de recouvrement des coûts.

En 1995, le PNUE a publié *Legislating Chemicals: An Overview*<sup>v</sup>, un document qui contient également des orientations sur la structure organisationnelle, les compétences requises au sein du personnel, les mesures préventives et la conformité. L'essentiel des informations qui y figurent est toujours d'actualité.

Les *Directives applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international*, publiées par le PNUE en 1989, formulent des propositions à l'intention des gouvernements concernant la mise au point de la législation sur les produits chimiques<sup>vi</sup>. Le *Code d'éthique sur le commerce international de produits chimiques*, publié par le PNUE en 1994, établit quant à lui des normes de conduite en faveur de la promotion d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques qui font l'objet du commerce international » pour le secteur industriel et d'autres parties prenantes du secteur privé<sup>vii</sup>.

Un rapport du Secrétariat de la Convention de Rotterdam du PNUE, intitulé *Guide sur l'élaboration de lois nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam*, présente les éléments censés figurer dans une législation relative aux produits chimiques. Il reprend les aspects fondamentaux des cadres juridiques et stratégiques efficaces de protection de la santé et de l'environnement élaborés au cours des 30 dernières années. Il s'agit notamment des notions de développement durable, des liens entre protection de l'environnement, santé humaine et pauvreté, de la participation du public et du « droit à savoir », de la prévention de la pollution, des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que de la science et de la précaution.

« Developing National Legal Frameworks to implement the Stockholm Convention - A Guide » est un autre document d'information pertinent<sup>viii</sup>.

## 1.2 Objectif et champ d'application

Le présent document entend compléter les informations qui figurent dans les Orientations LIRA de 2015 élaborées par le PNUE, et contient plus spécifiquement de nouvelles suggestions à l'intention des gouvernements pour l'établissement et la gestion d'une autorité nationale chargée de l'administration de la réglementation relative au contrôle des produits chimiques.

À l'instar des Orientations LIRA, il porte essentiellement sur la législation concernant le contrôle des produits chimiques en tant qu'élément constitutif du concept plus large de gestion rationnelle des produits chimiques.

Les objectifs de ce document sont les suivants :

- Présenter des suggestions quant aux fonctions décisionnelles de base nécessaires lors de la mise en œuvre du contrôle des produits chimiques.
- Donner des orientations sur les compétences dont doit disposer le personnel pour mettre en œuvre la législation relative aux produits chimiques.
- Aider les pays à établir des prévisions budgétaires pour l'organisation administrative du contrôle des produits chimiques.
- Décrire les possibilités de financement des structures institutionnelles nécessaires.

Le présent document est destiné aux pays qui travaillent actuellement à l'élaboration, à la modification, à la mise à jour ou à la mise en œuvre d'une législation relative au contrôle des produits chimiques à usage industriel et domestique, ainsi que des structures institutionnelles connexes. Il s'adresse tout particulièrement aux fonctionnaires techniques qui prennent une part active au renforcement des capacités du gouvernement en matière de contrôle des produits chimiques.

Il présente des informations sur les fonctions rentables que doivent assurer les autorités, et explique comment estimer et financer les coûts liés à l'exercice de ces fonctions. Idéalement, il aidera également les responsables gouvernementaux à se préparer aux discussions au sujet de la planification du budget national. Il propose des solutions sans pour autant être exhaustif.

Le présent document vise à compléter les ressources répertoriées dans la boîte à outils

en ligne du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC) pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques (boîte à outils de l'IOMC) de l'OCDE<sup>x</sup>.

## 1.3 Principaux concepts du contrôle des produits chimiques

Ci-après figurent les principaux concepts du contrôle des produits chimiques à prendre en compte lors de l'établissement et de la gestion des capacités institutionnelles nationales connexes. Ils sont décrits dans les Orientations LIRA<sup>1</sup> et constituent la base de ce document.

**Répartition claire des rôles et des responsabilités.** Comme décrit dans les Orientations LIRA, il est indispensable de convenir en priorité d'une définition juridique sans équivoque des rôles et des responsabilités du secteur industriel et du gouvernement lors de la création d'un système de contrôle des produits chimiques. La législation régissant le contrôle des produits chimiques doit obliger les fabricants et les importateurs à recueillir ou à produire et diffuser des données sur les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement. La responsabilité pour les entreprises de veiller à ce que leurs produits ne nuisent ni à la population ni à l'environnement doit également constituer une exigence élémentaire. La législation doit clairement octroyer au gouvernement le pouvoir d'exiger la production, la diffusion et la gestion des informations sur les produits chimiques, voire, le cas échéant, d'interdire ou de limiter les produits chimiques dangereux, ou de recourir à des interventions coercitives. Des rôles et responsabilités bien définis serviront de base à l'établissement d'une autorité nationale générale et rentable qui sera en mesure de veiller à la conformité. Pour en savoir plus sur l'importance de l'application des lois, consultez le document du PNUE intitulé *Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques*.

Le secteur industriel doit respecter les exigences élémentaires suivantes :

- Recueillir des informations et, si nécessaire, produire de nouvelles connaissances sur les propriétés, les dangers et les risques des produits chimiques.
- Classer et étiqueter les produits chimiques selon le SGH.
- Diffuser des informations sur les propriétés dangereuses et les consignes de manipulation sûre des produits chimiques,

<sup>1</sup> Orientations LIRA, section 1.3.2.

et notamment élaborer des fiches de données de sécurité pour les utilisateurs professionnels.

- Le cas échéant, présenter des données complémentaires sur les produits en vue d'aider les utilisateurs en aval à faire le meilleur choix, et de garantir la manipulation sûre des produits.
- Veiller à ce qu'aucune substance interdite ne soit produite, importée ou commercialisée.
- Faire des choix éclairés concernant les produits chimiques pour éviter les dangers et les risques.
- Privilégier, dans la mesure du possible, des produits chimiques ou des procédés plus sûrs, conformément au principe de substitution.
- Prévoir et garantir une utilisation sûre des produits chimiques, de même que leur stockage, leur transport et leur élimination appropriée.
- Pour les utilisateurs professionnels ou en aval, respecter les mesures de gestion des risques, opter pour le produit le plus sûr et manipuler les produits chimiques utilisés ou éliminés en toute sécurité.

**La classification et l'étiquetage.** La classification et l'étiquetage sont des éléments essentiels, car ils donnent des indications quant aux dangers

et aux mesures de précaution à prendre dans le cadre d'une gestion quotidienne de produits chimiques. L'utilisation du SGH doit être une obligation juridique à respecter pour mener des activités en rapport avec les produits chimiques. Pour comprendre pourquoi il est important d'adopter des exigences fondées sur le SGH, veuillez consulter le document d'orientation *Outils de réduction des risques pour le contrôle des produits chimiques*.

**Interdictions ou limitations portant sur des produits chimiques.** L'adoption et la gestion d'un système destiné à interdire ou à limiter certains produits chimiques constituent un aspect essentiel du contrôle des produits chimiques. Les interdictions et limitations, de même que les activités destinées à vérifier la conformité, sont abordées de façon plus détaillée dans les documents *Outils de réduction des risques pour le contrôle des produits chimiques* et *Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques*.

**Recouvrement des coûts.** Les activités de contrôle des produits chimiques doivent être largement financées par les frais payés par les secteurs réglementés. Définir les rôles et les responsabilités des industriels permet manifestement de limiter les coûts d'administration. La participation financière et technique des producteurs et des importateurs occupe également une place centrale dans le contrôle des produits chimiques. Les possibilités de financement sont abordées plus en détail dans la section 5.





## FONCTIONS GÉNÉRALES DE L'AUTORITÉ

La définition des différentes fonctions de la structure institutionnelle chargée du contrôle des produits chimiques doit reposer sur des cadres juridiques. Comme décrit dans le document du PNUE fournissant une vue d'ensemble de la législation relative aux produits chimiques, publié en 1995, ainsi que dans les Orientations LIRA, les lois régissant les produits chimiques se fondent généralement sur cinq éléments principaux : la structure organisationnelle, la prise de mesures préventives et correctives, un système de suivi, la création d'une base de connaissances, et des dispositions concernant le financement à long terme<sup>6</sup>.

Selon le pays, l'autorité de contrôle des produits chimiques peut exister au sein d'une entité plus large du gouvernement où les fonctions administratives sont déjà assurées. Elle peut aussi être partiellement ou entièrement séparée des autres entités. Dans ce cas, les fonctions doivent être prises en compte dans la planification et la budgétisation. Les orientations présentées ci-après ne sont valables que s'il existe des autorités chargées de la sécurité de produits chimiques dans d'autres domaines de la législation, comme le contrôle des pesticides, la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs, la prévention des accidents graves, le transport de produits dangereux, la protection du consommateur, et d'autres questions apparentées.

Les deux grandes fonctions du gouvernement dans le contrôle des produits chimiques sont l'application des exigences juridiques, et le développement approfondi de la législation

et des réglementations. La fonction de coordination et de coopération entre différentes entités du gouvernement (parmi les ministères et/ou autorités, y compris la coordination avec les organes responsables de la réglementation des pesticides) est également importante. Les administrations exécutent en outre d'autres tâches qui contribuent à ces missions principales : tenue de registres des fabricants et importateurs aux fins de la vérification de la conformité et du prélèvement des frais ; participation à des dialogues ou consultations avec les industriels ; diffusion d'informations auprès des parties prenantes, y compris du grand public ; et recouvrement des coûts.

Il est indispensable de définir des fonctions administratives générales appropriées, soit au sein d'une entité ou d'un ministère existants, soit dans une entité distincte, pour garantir la bonne exécution de ces fonctions. Il est ici question des exigences de base, comme la garantie de la bonne tenue des dossiers, du prélèvement et de l'enregistrement des frais, et du paiement des salaires du personnel.

### 2.1 Coordination

La législation relative au contrôle des produits chimiques constitue souvent un domaine de réglementation supplémentaire, complémentaire ou nouvellement créé que les pays doivent aligner avec la législation existante lors de l'établissement des structures administratives. Il arrive souvent que différentes lois portent sur les produits chimiques et que l'autorité soit répartie entre plusieurs organes du gouvernement.

## CHAPITRE

# 2

Dans certains cas, les pouvoirs relatifs au contrôle des produits chimiques seront établis au sein d'une autorité nationale chargée de gérer le cycle de vie complet des produits chimiques, de leur contrôle à leur élimination. Dans d'autres cas, il peut y avoir une autorité responsable du contrôle des produits chimiques à usage industriel et domestique, tandis que d'autres autorités se penchent sur différents aspects de la gestion des produits chimiques, comme les normes ou l'élimination sur le lieu de travail, ou sur des produits chimiques spécifiques, comme les pesticides.

Quelle que soit la configuration choisie, l'une des fonctions les plus importantes de l'autorité nationale sera la coordination avec d'autres entités du gouvernement, sur les plans national et international. La coordination avec les autorités régionales est également nécessaire.

Coordination interinstitutions. Chaque nouvelle disposition législative portant sur le contrôle des produits chimiques doit définir sa relation avec les lois existantes. Il est crucial que la structure administrative concernée se coordonne avec d'autres autorités, notamment aux fins de l'application de la législation et de la supervision. Cette coordination avec d'autres organismes gouvernementaux peut également contribuer à augmenter la rentabilité des efforts déployés.

La législation régissant le contrôle des produits chimiques à usage industriel et domestique doit être sans équivoque quant à son champ d'application et son interaction avec les lois portant sur des catégories bien précises, telles que les pesticides ou les produits pharmaceutiques, la gestion des déchets et la protection des travailleurs. Elle peut être conçue de manière à donner à un fonctionnaire ou organe gouvernemental spécifique le pouvoir global de mettre en œuvre ses dispositions. Elle doit également exiger que des consultations et des concertations soient organisées pour garantir une bonne coordination interinstitutions. Si plusieurs organismes ont la responsabilité d'appliquer une loi, il est possible de désigner un chef de file afin de favoriser une coordination fluide. La législation doit absolument prévoir un mandat d'application précis et désigner clairement la ou les autorité(s) responsable(s) de celui-ci. Pour en savoir plus sur les mécanismes de coordination, consultez la section 4.3.2 des Orientations LIRA, ainsi que la section II du document du PNUE de 1995<sup>vi</sup>.

*Dispositif de coordination et de coopération internationales<sup>vii</sup>.* Le caractère transfrontière des conséquences d'une mauvaise gestion des

produits chimiques fait de la coopération entre les pays un impératif. Cette coopération a donné lieu à plusieurs conventions internationales visant à éliminer ou à réduire l'utilisation de certains produits chimiques dangereux, comme les polluants organiques persistants et le mercure. La coordination et la coopération internationales, et en particulier la participation à des conventions et accords internationaux, constituent un aspect primordial du contrôle efficace des produits chimiques, qui « facilite le travail législatif national, la collecte d'informations sur les propriétés des produits chimiques, le suivi de la circulation et des utilisations des produits chimiques, et le contrôle de la conformité de la réglementation ». Elle génère des gains d'efficacité et permet au gouvernement et au secteur privé d'économiser leurs ressources<sup>xiii</sup>. Grâce à la coordination internationale, les pays règlent les problèmes, partagent des informations, apprennent les uns des autres et harmonisent leurs approches.

#### Encadré 1. Exemple de coordination : le Costa Rica

Lorsque plusieurs aspects du cycle de vie des produits chimiques sont coordonnés par différentes entités du gouvernement, il est bon de créer un mécanisme officiel de coordination. L'engagement des autorités concernées à coopérer, collaborer et se coordonner au niveau politique sera ainsi garanti. Au Costa Rica, il a été convenu qu'un accord de coordination volontaire (courant dans de nombreux pays en développement) n'était pas suffisant. Un mécanisme de coordination établi par la législation semblait nécessaire pour générer un engagement vis-à-vis de la coordination de la gestion des produits chimiques.

En 2006, le décret exécutif no 33104, signé par les ministères des Affaires étrangères, de l'Agriculture et de l'Élevage, de l'Environnement et de la Santé<sup>xv</sup>, établit donc le Secrétariat de coordination technique pour la gestion des produits chimiques du Costa Rica. Ce décret exécutif dispose que le Secrétariat doit être composé de deux représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; deux représentants du ministère de la Santé ; deux représentants du ministère de l'Environnement et de l'Énergie ; un représentant du ministère des Affaires étrangères ; deux représentants des services des douanes du Trésor ; un représentant du Conseil de la médecine du travail ; deux représentants d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la gestion des produits chimiques ; deux représentants des associations et chambres de l'industrie ; et deux représentants du Conseil national des recteurs.

Le décret exécutif confie au Secrétariat la mission de contrôler et d'appuyer, entre autres :

- les politiques, stratégies, actions et programmes menés en faveur de la gestion des produits chimiques au niveau national ; et
- la coordination et l'intégration de toute action ou mesure prise aux fins de la gestion des produits chimiques.

Ce système constitue la base juridique de l'établissement de protocoles coordonnés et efficaces pour différentes situations liées à la gestion des produits chimiques. L'intégration de décideurs de haut niveau issus de chaque autorité membre à ce mécanisme de coordination facilite et accélère la prise de décisions sur la gestion des produits chimiques.

Les gouvernements peuvent coopérer à des activités telles que l'élaboration de politiques, l'adoption et la définition de normes, et la mise à l'essai des protocoles, entre autres<sup>xv</sup>. Il existe aussi d'autres formes de coordination, comme la participation à des webinaires, des conférences et des programmes de formation internationaux, ainsi que l'utilisation de bases de données et d'autres ressources d'information gérées au niveau international.

Grâce à une base de données qui répertorie les experts participant aux travaux des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, les utilisateurs peuvent rechercher un expert spécialisé dans des questions spécifiques liées aux produits chimiques et aux déchets dans leur région ou leur pays<sup>xvi</sup>. En ce qui concerne l'élimination et la fin du cycle de vie des produits, il existe de nombreux outils et ressources pour réduire les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement – comme l'évoque la Convention de Bâle.

Parmi les exemples de *coordination régionale et internationale* en matière de sécurité des produits chimiques figurent :

- la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ;
- la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique ;
- la Convention de Waigani en vue d'interdire l'importation de déchets dangereux et radioactifs dans les pays insulaires du Forum et de contrôler les mouvements transfrontières ;
- la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud<sup>2</sup>.

En 2007, les ministères de la Santé du Canada et de l'Australie ont signé une Déclaration d'intention conjointe concernant la coopération en matière d'évaluation et de gestion des risques des produits chimiques industriels existants<sup>xvii</sup>. Un arrangement de coopération signé entre les deux pays porte sur le partage d'informations sur les nouveaux produits chimiques commerciaux ; l'Australie a formellement reconnu le protocole d'évaluation des risques du Canada pour les

nouveaux produits chimiques comme autorité compétente en vertu du National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (programme national de déclaration et d'évaluation des produits chimiques industriels)<sup>xviii</sup>.

Le portail commun de demandes électroniques pourrait éventuellement représenter un exemple pertinent de coopération régionale dans le secteur pharmaceutique. Le Canada et les États-Unis l'ont mis au point pour permettre aux entreprises de communiquer des informations sur les produits pharmaceutiques aux deux pays en même temps, de façon à réduire les coûts administratifs, aussi bien pour les États que pour le secteur.

## 2.2 Fonctions législatives

Il existe toute une série de fonctions en rapport avec la législation et les règles ou réglementations, comme l'élaboration de nouvelles dispositions législatives et réglementations, ou la mise à jour régulière des dispositions existantes selon les procédures législatives du pays concerné. L'adoption et le maintien d'exigences en matière de classification et d'étiquetage (y compris concernant les fiches de données de sécurité) font partie des activités à mener dans le cadre de l'élaboration des lois. Il en va de même pour la mise en place d'un système destiné à interdire ou à limiter certains produits chimiques, et le respect des obligations qui incombent aux pays en vertu de conventions mondiales comme celles de Stockholm, de Rotterdam et de Minamata<sup>xx</sup>.

Une législation-cadre – ou « droit primaire » – est généralement adoptée par l'organe législatif le plus élevé d'un pays. Elle n'est pas censée reprendre les détails qui devront être modifiés en fonction des évolutions techniques, mais doit toutefois confier à l'autorité pertinente le mandat explicite d'élaborer des règles plus détaillées (« législation dérivée »). Il peut s'agir de directives précises en matière de classification et d'étiquetage, ou de fiches de données de sécurité ; d'un système destiné à interdire et à limiter certaines substances ; ou encore de l'autorisation de produits chimiques spécifiques selon des critères bien précis.

La fonction législative doit accorder une place au maintien d'un dialogue continu avec les différentes parties prenantes, notamment l'industrie. Le dialogue avec les industriels est un bon moyen pour les autorités participantes de mieux comprendre les conditions dans lesquelles les différents secteurs évoluent.

<sup>2</sup> Des informations sur ces instruments et sur d'autres accords régionaux figurent sur la page Internet consacrée à l'Article 11 de la Convention de Bâle : <http://archive.basel.int/article11/multi.html>.

Il est recommandé de faire le point sur la commercialisation et l'utilisation d'un produit chimique dans les secteurs formel et informel pour déterminer si sa réglementation est nécessaire ; ce point est abordé en détail dans la section suivante.

### 2.3 Capacités relatives à l'application de la législation

Il s'agit d'une facette essentielle du contrôle des produits chimiques. Les tâches à réaliser englobent les activités d'inspection et de suivi destinées à promouvoir la conformité légale auprès des entreprises. Les pays doivent envisager de percevoir des droits afin de couvrir les coûts liés à ce type d'activités. Toutes les décisions ayant trait à l'application de la législation doivent être neutres vis-à-vis des entreprises contrôlées et ne doivent en aucun cas être influencées par le point de vue du personnel de l'autorité responsable.

L'application de la législation implique de procéder à des contrôles pour promouvoir la conformité et détecter les problèmes et les violations. Les activités et les sanctions connexes peuvent prendre la forme d'avertissements, de convocations et d'injonctions, d'enquêtes sur d'éventuelles violations, d'amendes et de poursuites. La tenue de registres, l'établissement des rapports et les inspections font partie intégrante du contrôle de la conformité. On entend par « inspections » des contrôles de routine et aléatoires visant à déterminer si les pratiques sont conformes aux exigences juridiques.

L'application de la législation se fonde sur les principes suivants : la conformité totale et continue ; l'instauration d'une culture globale fondée sur la conformité ; la création d'exigences claires et compréhensibles ; et la mise en place par le gouvernement d'un système juste et prévisible de suivi en cas de violations. Il est important que les activités en la matière soient encadrées par des réglementations sur le contrôle des produits chimiques qui définissent les responsabilités des fabricants et des importateurs, mais aussi celles des détaillants. Il est recommandé d'envisager d'utiliser les frais prélevés pour financer les coûts afférents à l'application de la législation, de façon à instaurer un système approprié de contrôle de la conformité (voir la section 4 pour plus de détails). Pour en savoir plus, veuillez consulter le document *Orientations du PNUE : Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques*.

Il appartient essentiellement aux fabricants et aux importateurs de respecter les lois régissant le contrôle des produits chimiques. Leurs responsabilités sont les suivantes :

Les fabricants et les importateurs de produits chimiques ont la responsabilité de s'abstenir de vendre des produits interdits ; de respecter toutes les exigences relatives aux produits faisant l'objet de limitations ; de classer tous les produits chimiques et d'étiqueter correctement ceux qui présentent un caractère dangereux ; de créer des fiches de données de sécurité et les distribuer aux clients en aval ; et d'enregistrer tous les documents nécessaires et les transmettre au gouvernement selon les besoins. S'il existe un système d'autorisation, les fabricants et les importateurs ont la responsabilité de commercialiser uniquement des produits chimiques autorisés.

Les utilisateurs en aval et les détaillants se voient eux aussi confier certaines responsabilités juridiques. En effet, les détaillants doivent : s'abstenir de vendre des produits interdits ; vendre des produits faisant l'objet de limitations uniquement lorsqu'ils en ont le droit, et en prenant les précautions nécessaires ; veiller à ce que les produits ne soient vendus que s'ils sont accompagnés de l'étiquetage et/ou des fiches de données de sécurité requis(es) ; emballer et stocker correctement les produits ; et enregistrer tous les documents nécessaires et les transmettre au gouvernement selon les besoins. S'il existe un système d'autorisation, les utilisateurs en aval et les détaillants ont également la responsabilité de ne pas utiliser les produits chimiques non autorisés.

Parallèlement aux activités liées à l'application des règles, les gouvernements sont encouragés à fournir des directives et des ressources d'information aux industriels pour les pousser à respecter les exigences. Il sera peut-être nécessaire, à cette fin, de charger des membres du personnel d'orienter ou d'informer le secteur industriel. Dans certains pays, cette fonction est appelée « service d'assistance ». Étant donné qu'elle ne fait pas partie des activités d'application de la législation, il n'appartient pas aux inspecteurs de donner ces indications et informations générales, mais ils peuvent jouer un rôle de soutien.

Dans bon nombre de pays, le secteur informel est vaste et des produits chimiques y sont vendus et utilisés. On ne saurait supposer que les travailleurs du secteur informel utilisent un équipement de protection individuelle approprié. Ce secteur doit être pris en compte lors de l'établissement d'une

structure nationale chargée de l'application des règles. D'après l'Organisation internationale du Travail, il représente en effet plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale. Les travailleurs du secteur informel n'ont pas de statut d'emploi permanent et ne sont généralement pas couverts par les programmes d'emploi ou les programmes sociaux publics, comme la sécurité au travail et la protection de la santé.

#### Encadré 2. Exemples d'assistance technique et d'aide à la conformité

L'objectif du Service d'assistance fédéral du Gouvernement des États-Unis est « d'aider les visiteurs à obtenir les informations et l'assistance dont ils ont besoin pour les systèmes (sites Internet) » pris en charge par le Service en ce qui concerne les subventions et les systèmes de contrats du Gouvernement. Ces services sont gratuits<sup>21</sup>.

Dans l'État du Massachusetts, le Bureau de l'assistance technique apporte une aide technique confidentielle sur le terrain pour encourager les entreprises à utiliser moins de produits chimiques toxiques et les aider à s'assurer de leur bon respect des règles établies. Il s'agit de fonctions qui sortent du cadre des activités liées à l'application de la législation.

L'Agence suédoise des produits chimiques (Kemi) établit une distinction claire entre le personnel qui aide les entreprises à respecter les exigences légales, et celui qui se charge du contrôle de l'application des lois.

En Serbie, des missions consultatives sont chargées de donner des conseils en matière de conformité.

## 2.4 Collecte et gestion des informations

L'autorité chargée du contrôle des produits chimiques peut créer et tenir des registres pour faciliter la définition des priorités et l'évaluation des dangers et des cas d'exposition. La création de tels registres (également appelés répertoires, inventaires ou listes) aide les gouvernements à garder un œil sur la circulation des produits chimiques qui sont importés, produits et/ou utilisés dans le pays. Pour être utiles, les registres doivent être régulièrement mis à jour.

D'après les Orientations LIRA, les registres les plus simples ne reprennent que les noms des entreprises, leur adresse, et les substances qu'elles manipulent, tandis que les plus complexes mentionnent toute une série de données. La tenue d'un inventaire est cependant une activité relativement coûteuse pour un organisme public. L'autorité doit s'assurer de concevoir un inventaire relativement simple à mettre en place de façon à pouvoir, de manière réaliste, le tenir à jour au fil du temps. La première étape pourrait être de créer un inventaire des fabricants et des importateurs dans un fichier Excel qui pourra être étoffé selon les besoins.

#### Encadré 3. Approche par étape en vue de l'établissement de fonctions de registre

- Inventaire des principaux fournisseurs de produits chimiques dans le pays (fabricants et importateurs)
- Inventaire des données sur l'importation et la fabrication de substances pures
- Inventaire de l'importation et de la fabrication de mélanges dans certains groupes de produits chimiques (lubrifiants, peintures, colles, etc.)
- Inventaire des composants dangereux dans des mélanges

Source : Orientations LIRA

Un registre des fabricants et importateurs de produits chimiques peut être établi à partir de profils nationaux ou d'une liste des entreprises nationales créée à d'autres fins de réglementation ou de tenue de registres. Il est également possible de puiser des informations sur certains importateurs dans les données accumulées par l'intermédiaire de la Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC). Enfin, la coordination et l'échange de données entre les registres créés par les autorités responsables des questions liées aux pesticides peuvent s'avérer intéressants.

Avant de déterminer le contenu, le format et la disponibilité d'un registre, il convient de définir précisément son objectif. Quelles informations sur les fabricants et les importateurs sont disponibles ? Ces informations peuvent-elles être utilisées ou adoptées ? Quelles informations devraient être disponibles pour qui, et sous quelle forme ? Une description précise de l'orientation et de la portée des travaux de toutes les parties impliquées, y compris des fonctionnaires de l'État, s'avérera fort utile. Tout ceci peut également contribuer à limiter les coûts.

L'outil le plus efficace pour rechercher et sélectionner les personnes ou entités qui feront l'objet d'activités d'application de la législation est un registre des fabricants et des importateurs (voir le point concerné dans le document d'orientation sur l'application de la législation relative au contrôle des produits chimiques). Il peut par ailleurs favoriser d'autres activités, comme le financement de l'administration nationale du contrôle des produits chimiques (voir section 4).

Dans le cadre du National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme établi par le ministère de la Santé, le Gouvernement australien oblige les entreprises à déclarer toute activité d'importation et/ou de fabrication à

des fins commerciales de produits chimiques spécifiques, ou de certains produits dans lesquels ils sont présents<sup>xxii</sup>. L'autorité a mis un questionnaire à la disposition des entreprises pour les aider à savoir si elles sont concernées ou non. Les entreprises s'enregistrent en ligne, sur la page Internet de l'organisme consacrée aux services aux entreprises, et doivent payer des frais d'enregistrement.

### Enregistrement des produits chimiques

La décision de mettre en place un registre de tous les produits chimiques à usage industriel et domestique dans un pays, dans lequel figureraient des informations sur leur utilisation, ne doit pas être prise à la légère : il faudra consacrer énormément de temps et d'efforts à l'élaboration et à la tenue à jour d'un tel inventaire. Les pays où la production et/ou les importations de produits chimiques à usage industriel ou domestique sont importantes, et qui disposent de ressources suffisantes, peuvent l'envisager. La mise en place d'un système en ligne peut leur simplifier la tâche. Les entreprises qui importent ou qui produisent des substances et des mélanges particuliers - qui sont désignés par certains codes selon le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (le Système harmonisé ou SH) - peuvent être tenues de s'inscrire sur le registre<sup>xxiii</sup>.

Les produits chimiques inscrits dans un tel registre doivent être désignés par leur nom international ; la désignation harmonisée des produits chimiques facilite en effet le partage des données. Le numéro de registre du Service des résumés analytiques de chimie (Chemical Abstracts Service - CAS) donne accès aux informations disponibles dans le monde entier.

En vertu du règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), les fabricants et les importateurs sont tenus de communiquer des informations à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sous la forme d'un dossier d'enregistrement reprenant des données sur les dangers et, le cas échéant, une évaluation des risques que l'utilisation de la substance est susceptible d'entraîner et la stratégie appliquée pour limiter lesdits risques. L'enregistrement porte essentiellement sur le produit chimique lui-même, mais des données sur l'entreprise sont également communiquées à l'ECHA<sup>xxiv</sup>.

L'Agence suédoise des produits chimiques se sert de son registre des produits « pour rassembler

des informations sur les produits chimiques et les organismes biotechniques fabriqués, transférés ou importés en Suède, ainsi que sur la façon dont ils sont utilisés. Tout acteur qui fabrique ou importe des produits devant être déclarés doit communiquer ces informations à l'Agence » et les mettre à jour chaque année<sup>xxv</sup>. À partir d'un certain volume, des données supplémentaires, comme les quantités, doivent être indiquées. Cette exigence concerne certains produits chimiques dont les numéros de douane sont repris dans la loi nationale relative aux produits chimiques<sup>xxvi</sup>.

Le Danemark dispose lui aussi d'un registre des produits avec des données sur les produits chimiques fabriqués ou importés au Danemark. Si une entreprise fabrique ou importe un produit qui relève de l'obligation de signalement du pays, celui-ci doit être déclaré au registre<sup>xxvii</sup>.

Il est aussi possible de recueillir des informations auprès des entreprises au moyen d'enquêtes structurées ou de sondages aux fins de la mise en place d'un registre des produits chimiques. Les renseignements qui figurent dans les registres des autres pays peuvent également servir de ressource et sont souvent suffisants.

Plusieurs pays ont créé des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) ou travaillent à leur création. D'après l'OCDE, un RRTP « est une base de données ou un inventaire accessible au public, qui recense les substances chimiques ou les polluants rejetés dans l'air, l'eau et le sol et transférés hors site pour traitement. Il rassemble des informations concernant la nature, le lieu, la quantité et l'origine des substances chimiques émises<sup>xxviii</sup>. » L'OCDE recommande à ses États membres de créer et de mettre en œuvre des RRTP. « Bien qu'il ne s'agisse pas d'un inventaire destiné à l'enregistrement des produits chimiques industriels<sup>xxix</sup>, plusieurs entités contrôlées dans le cadre d'un RRTP risquent également d'être contrôlées dans le cadre d'un registre des produits chimiques. » L'utilisation d'un inventaire de ce type peut être un moyen d'éviter les opérations en double et de réduire les coûts pour l'autorité compétente, mais aussi de limiter la charge des entités contrôlées.

Dans de nombreux pays, un historique des différentes étapes du cycle de vie des produits chimiques est conservé par différentes autorités. Dans ce cas, un « registre et des guichets de déclaration uniques » peuvent s'avérer utiles. Certains systèmes en ligne recueillent des informations auprès de différentes entités contrôlées et sur plusieurs types de produits chimiques. Les informations ainsi collectées peuvent dès lors être consultées par n'importe

quel représentant d'une autorité qui en a besoin. Les inventaires et les RRTP sont des exemples de systèmes à guichet unique. Citons par exemple le RRTP à guichet unique du Chili<sup>xxx</sup>, le guichet unique d'Environnement et changement climatique Canada<sup>xxxi</sup>, et le système de RRTP en Israël<sup>xxxii</sup>.

Plusieurs autres approches nationales quant à la structure de l'autorité chargée de la gestion des produits chimiques, notamment concernant la mise en place de registres et d'inventaires, figurent à l'annexe 3.

#### Encadré 4. Registre en ligne au Costa Rica

Le système d'enregistrement des « produits d'intérêt sanitaire » du Costa Rica relève du ministère de la Santé et fonctionne à l'aide d'une plateforme en ligne baptisée REGISTRELO ([www.registrelo.go.cr](http://www.registrelo.go.cr)). Grâce à ce système, toutes les procédures liées à l'enregistrement de ces produits se font sur un seul guichet en ligne. L'objectif est de réduire fortement les délais d'enregistrement d'un produit et de simplifier l'ensemble des démarches.

La plateforme en ligne a été conçue pour promouvoir la compétitivité du pays et améliorer la fourniture de produits aux consommateurs. Sa mise en œuvre a considérablement facilité les activités d'enregistrement de l'autorité compétente, ainsi que celles de l'entité réglementée.

REGISTRELO prévoit de simples formulaires de collecte de données, et une signature électronique peut être obtenue pour les documents officiels. Le système présente des statistiques complètes et utiles sur les produits enregistrés.

Il peut être consulté par les citoyens du Costa Rica ou les ressortissants étrangers qui souhaitent en savoir plus sur un produit d'intérêt sanitaire, ou suivre sa procédure d'enregistrement.

l'utilisation et l'exposition sur le plan national. Souvent, les données existantes sont cependant suffisantes. Dans l'Union européenne, le partage des données et des coûts des essais entre les entreprises a été formalisé et constitue désormais une obligation juridique.

En tant que principaux acteurs de la production ou de la fourniture de produits chimiques qui seront utilisés dans les chaînes d'approvisionnement, fabricants et importateurs doivent rassembler et communiquer leurs connaissances sur les dangers et les précautions nécessaires. Les importateurs se procureront ces informations, pour l'essentiel, auprès de leurs fournisseurs dans les autres pays. Dans tous les cas, il est indispensable de recourir aux sources de données existantes. Des bases de données sur les propriétés chimiques ainsi que sur les données écotoxicologiques et toxicologiques sont souvent disponibles auprès d'autres pays, régions ou acteurs mondiaux. Les tests des produits chimiques et l'évaluation de leurs propriétés dangereuses sont coûteux et exigeants en main-d'œuvre. Il convient par conséquent d'éviter de tester les mêmes produits chimiques dans plusieurs pays afin de réduire les doubles emplois et les coûts. L'utilisation des données existantes aux fins des évaluations dans le cadre de la gestion des produits chimiques réduit considérablement les coûts liés aux tests, ainsi que la nécessité d'expérimenter sur les animaux. Par ailleurs, les évaluations des risques réalisées par d'autres pays ou régions s'avèrent souvent intéressantes. L'industrie et les gouvernements peuvent parvenir à une baisse notable des coûts en utilisant les données existantes.

#### **Utilisation de bases de données sur les propriétés chimiques**

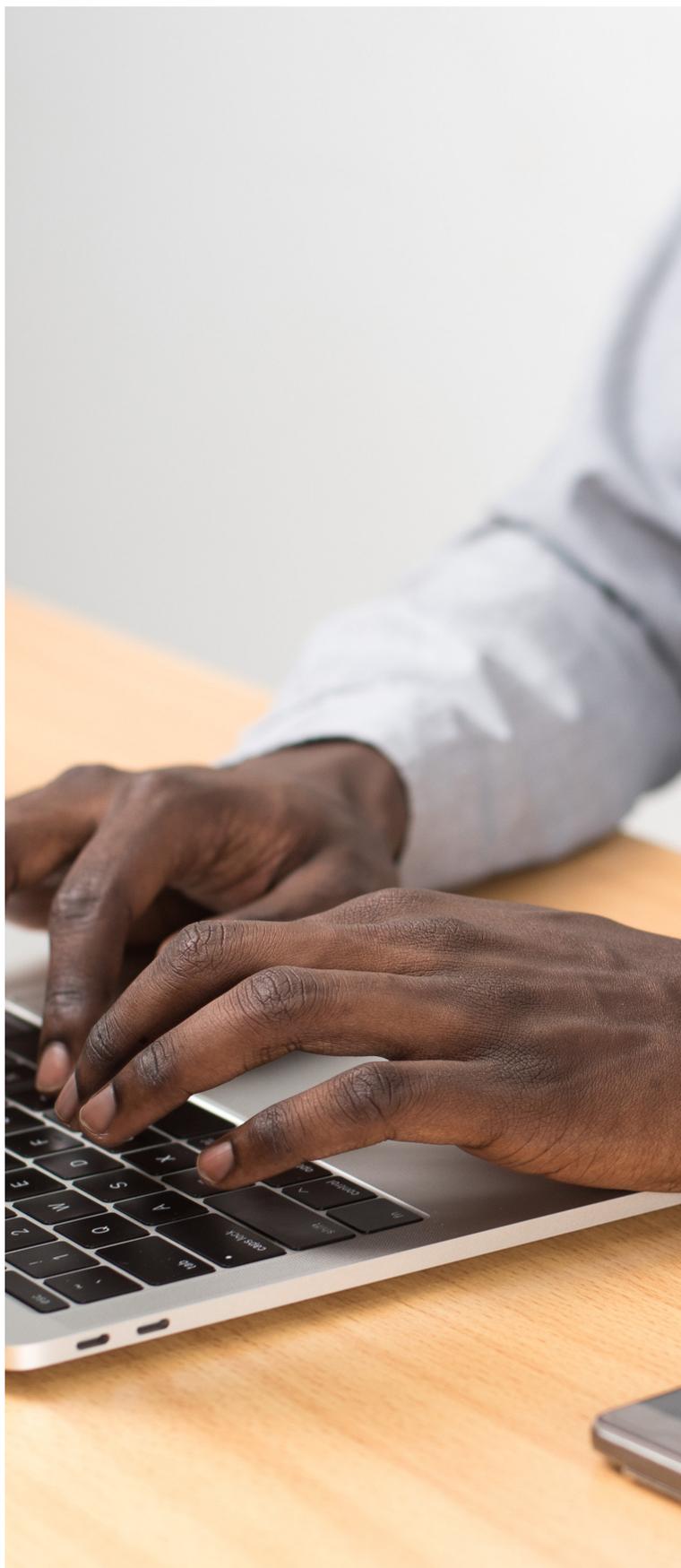
Pour éviter tout double emploi, les pays peuvent utiliser les bases de données internationales. Des exemples de ressources utiles figurent à l'annexe 3 des Orientations LIRA et à l'annexe 2 du présent document.

Les pays doivent autoriser l'utilisation de données et d'évaluations d'autres juridictions, à condition qu'elles soient conformes aux normes reconnues au niveau international, à l'instar des directives de l'OCDE. Les fabricants et importateurs étant responsables de recueillir et de produire ces données, ils doivent avoir la possibilité d'exploiter les informations des autres pays. Si certaines sources d'exposition sont particulièrement préoccupantes, ces informations peuvent être accompagnées de renseignements sur

#### Encadré 5. Acceptation mutuelle des données

Le Conseil de l'OCDE a adopté une décision sur l'acceptation mutuelle des données en 1981. Elle dispose que « les données obtenues au cours de l'essai de produits chimiques dans un pays Membre de l'OCDE conformément aux lignes directrices de l'OCDE pour les essais et aux principes de l'OCDE relatifs aux bonnes pratiques de laboratoire seront acceptées dans les autres pays Membres de l'OCDE à des fins d'évaluation et pour d'autres usages touchant à la protection de l'homme et de l'environnement. » D'autres Actes du Conseil de l'OCDE établissent des procédures de contrôle du respect des bonnes pratiques de laboratoire et un cadre pour une approche par étape visant à permettre aux pays non membres de l'OCDE de participer en tant que membres à part entière et d'exploiter les données<sup>xxxiii</sup>.

Les données relatives aux propriétés chimiques sont partagées librement sur diverses plateformes, comme l'eChemPortal de l'OCDE et les bases de données de l'ECHA. Les données sur les dangers doivent être tirées de sources existantes, et recueillies à partir d'un large éventail de ressources de bases de données disponibles au niveau international, comme les bases de données reprenant des informations sur les dangers chimiques, la réglementation, et les ingrédients présents dans les produits de consommation.





## PERSONNEL AFFECTÉ AU CONTRÔLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Cette section contient des suggestions quant au volume, aux capacités et aux compétences du personnel affecté aux activités de contrôle des produits chimiques d'une autorité nationale. Ces membres du personnel peuvent aussi avoir d'autres responsabilités dans le domaine de la sécurité chimique.

### 3.1 Approches concernant le personnel

Les pays qui entreprennent pour la première fois de créer un système de contrôle des produits chimiques n'affecteront probablement que peu de personnes à ces activités. De nouveaux recrutements pourront être réalisés par la suite.

Le recrutement doit se fonder sur le rôle de l'autorité, qui est de constituer, de maintenir et d'appliquer un cadre juridique fonctionnel pour le contrôle des produits chimiques. L'industrie doit être tenue de mener la plupart des travaux techniques et scientifiques, dont le respect de la conformité est vérifiée par l'autorité publique pertinente.

Tous les pays n'attribuent pas les mêmes responsabilités aux différentes autorités. Dans certains cas, des personnes responsables de la mise en œuvre de la législation relative aux pesticides, en ce compris leur examen et leur autorisation, seront recrutées au sein de l'autorité chargée du contrôle des produits chimiques. Dans d'autres cas, les pesticides feront l'objet d'une législation distincte et seront gérés par une autre autorité. En Serbie, par exemple, une seule agence est responsable des produits chimiques industriels et des biocides, mais pas des pesticides ; en Suède, l'autorité est à la fois responsable de la réglementation des produits chimiques industriels et des pesticides.

Le tableau 1 présente une composition possible du personnel pour une nouvelle autorité chargée du contrôle des produits chimiques (à l'exception des pesticides) dans un pays de taille moyenne.

## CHAPITRE

# 3

Tableau 1. Suggestions pour la composition initiale et les compétences du personnel

Activité	Personnel affecté au contrôle des produits chimiques
Élaboration de la législation et des réglementations, y compris des interdictions/limitations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Professionnel du droit ou analyste des politiques.</li><li>• Professionnel doté de connaissances sur les interdictions et les limitations portant sur les produits chimiques à usage industriel.</li></ul>

Élaboration de la législation et des réglementations – adoption du SGH pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnel (p. ex. professionnel du droit, analyste des politiques, chimiste ou toxicologue) doté de connaissances sur la classification et l'étiquetage.</li> <li>• Professionnel du droit national capable d'élaborer une législation nationale secondaire pour y intégrer le SGH, analyser les lacunes des lois existantes, et mener d'autres tâches connexes. Les attributions sont susceptibles de varier avec le temps, de l'élaboration de la législation de base à la mise à jour régulière des registres, en passant par l'évaluation des substances à interdire et d'autres activités, selon les compétences du personnel.</li> </ul>
Collecte et gestion des informations, ou plateforme de gestion des connaissances – création d'un registre des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyste des politiques ou autre professionnel capable d'examiner les listes existantes du gouvernement, de veiller à ce qu'elles soient exploitables, et de les mettre à jour si nécessaire.</li> </ul>
Application de la législation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnels dotés d'un savoir-faire général dans le domaine du contrôle des produits chimiques pour créer et approfondir la formation des acteurs réglementés pendant la période transitoire, comme le prévoit la législation, et pour former ou éduquer les éventuels inspecteurs dans d'autres programmes pouvant être amenés à participer à l'application des exigences relatives au contrôle des produits chimiques.</li> <li>• Lorsque des exigences juridiques sont en vigueur, un groupe d'au moins trois inspecteurs est recommandé pour les produits chimiques à usage industriel comme pour ceux à usage domestique.</li> </ul>
Fonctions administratives, y compris administration des frais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette fonction peut être exercée par le personnel d'autres programmes, ou par un ou deux profils administratifs.</li> <li>• Responsable de l'autorité ou de l'unité.</li> </ul>

### 3.1.1 Exemples de composition du personnel

Chemicals management in Southeast Asia: Staffing for existing programmes. Il s'agit d'un rapport récent de l'Institut de Stockholm pour l'environnement, qui se penche sur la situation en matière de gestion des produits chimiques dans neuf pays d'Asie du Sud ou du Sud-Est<sup>xxxiv</sup>. Il examine les infrastructures institutionnelles destinées à la gestion des produits chimiques dans chaque pays, relève les lacunes que

présentent les systèmes existants, et formule des recommandations. Le rapport ne mentionne pas explicitement la législation régissant le contrôle des produits chimiques comme critère d'évaluation des systèmes existants, mais il fournit des informations sur la mise en œuvre du SGH, de même que sur les structures publiques qui jouent un rôle dans l'adoption ou la mise en œuvre des lois relatives au contrôle des produits chimiques. Des informations détaillées sur le personnel travaillant sur divers aspects du contrôle des produits chimiques au sein des organismes y sont également présentées.

Dans chaque pays, plusieurs organismes participent en effet à la gestion des produits chimiques. La Thaïlande en compte par exemple quatre dans ce domaine ; plusieurs autres pays en ont entre sept et dix.

La Thaïlande est mise en avant comme l'un des pays où l'établissement de structures institutionnelles aux fins de la gestion des produits chimiques s'est relativement bien déroulé. Le rapport présente la composition du personnel de deux des quatre organismes pertinents. Comme le montre le tableau 2, ils ont affecté au total 6 et 12 membres du personnel, respectivement, à la gestion des produits chimiques. Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte du personnel des huit centres antipoison du pays. La Thaïlande a instauré le SGH pour

les substances industrielles dangereuses, les substances domestiques dangereuses et le bétail (le recrutement pour ces tâches n'est pas forcément inclus dans les chiffres indiqués ici). Le pays a également créé un inventaire en ligne des produits chimiques, entre autres ressources.

Pour prendre un autre exemple, le Viet Nam a affecté 15 personnes à la gestion des pesticides (pesticides et engrais) dans son Département de la protection des végétaux ; 9 spécialistes des produits chimiques dans le Département de lutte contre la pollution ; et 38 spécialistes des produits chimiques au sein de l'Agence vietnamienne des produits chimiques (VINACHEMIA), comme le montre le tableau 2. Le Viet Nam a adopté le SGH. VINACHEMIA relève du ministère de l'Industrie et du Commerce.

**Tableau 2. Exemples de composition du personnel pour les programmes existants de gestion des produits chimiques à usage industriel et domestique : Thaïlande et Viet Nam**

	Nom et fonctions du département	Nombre et type de personnes recrutées
Thaïlande	Ministère de la Santé publique et son Secrétariat aux produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA) : le Groupe chargé de la sécurité chimique du FDA élabore des politiques et des plans relatifs à la gestion des produits chimiques, mène des recherches et exerce d'autres fonctions.	Quatre membres du personnel permanents diplômés en pharmacie ; deux membres du personnel temporaires avec « au moins un diplôme universitaire de premier cycle ».
	Département de lutte contre la pollution au sein du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement : élabore des politiques et des plans, définit des normes, des mesures et des directives, et mène d'autres activités.	Neuf membres du personnel permanents et trois membres temporaires avec « au moins un diplôme universitaire de premier cycle ».
Viet Nam	Département de lutte contre la pollution du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement : réglementation des produits chimiques, protection de l'environnement, inventaires, lutte contre la pollution, et autres activités.	Neuf membres du personnel dans la Division de la santé environnementale et de la lutte contre la pollution et les incidents chimiques. L'un d'entre eux a un doctorat, et les autres ont un diplôme de master en chimie et études environnementales.
	VINACHEMIA : procède au contrôle des produits chimiques et à la prévention des accidents chimiques.	Total : 38 membres du personnel, dont 10 s'occupent de la gestion des produits chimiques, 10 du développement du secteur chimique national, et 12 des interventions en cas d'incident chimique et de la sécurité chimique.

Source : Informations de l'Institut de Stockholm pour l'environnement, « Study on Chemicals Management in South-East Asia », octobre 2017. Informations actualisées sur la composition du personnel au Viet Nam fournies par Nguyen Thi Ha (VINACHEMIA), communication personnelle, mai 2018.

Le tableau 3 indique que le Département serbe des produits chimiques compte actuellement 14 travailleurs. En 2010, l'Agence serbe des produits chimiques nouvellement créée en comptait 35<sup>xxxv</sup>.

La composition du personnel de l'Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) est un autre exemple. La ZEMA compte actuellement, comme le montre le tableau 4, un peu moins de 20 personnes, et presque toutes ont des responsabilités en dehors de la gestion des produits chimiques<sup>xxxvi</sup>.

**Tableau 3. Personnel affecté au contrôle des produits chimiques en République de Serbie (au sein du ministère de la Protection de l'environnement)**<sup>xxxvii</sup>

Fonction/unité organisationnelle	Responsabilités	Domaine de formation ou de compétences
Division des produits chimiques (Responsable + 4 salariés)	Interdictions et limitations des produits chimiques ; liste des substances extrêmement préoccupantes ; détergents ; législation sur le consentement préalable en connaissance de cause/Convention de Rotterdam ; certaines parties de la Convention de Stockholm ; dispositions nationales relatives aux conseillers en produits chimiques et dispositions nationales sur les autorisations de commercialisation des produits chimiques particulièrement dangereux.	Chimistes et ingénieurs en chimie, compétences générales en gestion des produits chimiques et formation de base en la matière.
Groupe chargé de la classification des produits chimiques, de l'évaluation des dangers et de la communication (Responsable + 2 salariés)	Classification, emballage et étiquetage ; fiches de données de sécurité, méthodes de test, dispositions relatives à l'évaluation de la sécurité des produits chimiques et critères de danger.	Chimistes et toxicologue ; compétences générales en gestion des produits chimiques ; connaissances spécialisées des activités de classification, d'emballage et d'étiquetage, et du règlement REACH ; formations approfondies sur la classification et l'évaluation des dangers.
Groupe chargé du registre intégré des produits chimiques (Responsable + 2 salariés)	Tenue de registres et de bases de données sur les produits chimiques (nom commercial, composition, classification, quantités, etc.) commercialisés.	Chimistes et ingénieurs en chimie, compétences de base en contrôle des produits chimiques.
Groupe chargé de la gestion des risques des produits biocides (Responsable + 2 salariés)	Évaluation des produits biocides et émission de décisions ou d'autorisations pour la commercialisation de ces derniers.	Ingénieurs en chimie, compétences en gestion et évaluation des risques relatifs aux produits biocides, formation approfondie sur les produits biocides.

### Encadré 6. Exemple : Personnel chargé de l'application des lois en République de Serbie

En République de Serbie, le contrôle des produits chimiques à usage industriel est actuellement pris en charge par le Département des produits chimiques au sein du ministère de la Protection de l'environnement.

Une unité chargée de l'application de la législation, où tous les inspecteurs ont une expérience en chimie, a été créée dans ce même ministère. Dans certains cas, des collègues de l'unité chargée de la supervision et du contrôle des installations « Seveso » (qui relèvent de la réglementation relative aux accidents industriels), qui sont également formés à l'inspection des produits chimiques, leur viennent en aide.

Les fonctions d'application de la législation sont également assurées par le ministère de la Santé et le ministère du Commerce.

Les inspecteurs sanitaires du ministère de la Santé veillent au respect des dispositions relatives à l'interdiction et à la limitation de produits chimiques dans les produits destinés au grand public.

Les inspecteurs du marché qui relèvent du ministère du Commerce veillent quant à eux à l'application des règles portant sur les produits chimiques dans la vente au détail.

Sources : *Transposition and Implementation of Environmental and Climate Change Acquis - Chapter 27: Status and Plans*, Belgrade, septembre 2015. Section VII, Chemicals Enforcement, p. 184, consulté le 23 janvier 2018 à l'adresse suivante : [http://www.pregovarackagrupa27.gov.rs/?wpfb\\_dl=71](http://www.pregovarackagrupa27.gov.rs/?wpfb_dl=71).

Bojana Djordjevic, ministère de la Protection de l'environnement, République de Serbie. Communications personnelles, août 2017 et janvier 2018.

Tous ne doivent pas nécessairement avoir une connaissance approfondie des produits chimiques et de leurs effets sur la santé et l'environnement. Leur rôle principal est de veiller à ce que le cadre juridique fonctionne et de promouvoir la conformité grâce à des activités d'application des règles. Les fabricants et les importateurs sont les principaux responsables de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques, de la rédaction des fiches de données de sécurité et, le cas échéant, des tests préalables à la commercialisation. L'autorité doit être en mesure de procéder à des contrôles aléatoires grâce aux ressources disponibles, notamment celles issues des bases de données existantes, pour s'assurer que la classification et l'étiquetage sont corrects.

Les membres du personnel de l'autorité doivent être formés à l'utilisation de ces ressources et éviter toute redondance liée à leur création au niveau national. Il est également important que le personnel principal puisse faire appel à des spécialistes scientifiques (toxicologie humaine et écotoxicologie, évaluation des produits chimiques). Ces experts ne doivent pas nécessairement être des salariés des ministères ou des organes exécutifs du gouvernement ; dans certains cas, ils peuvent provenir d'instituts scientifiques avec lesquelles des dispositions ont été prises afin de pouvoir accéder à leur savoir-faire. Il existe deux moyens d'y parvenir : a) la réquisition (le gouvernement impose une obligation à l'institution académique à travers une loi ou une ordonnance), ou b) des contrats entre l'autorité compétente et l'institution académique ou les universitaires eux-mêmes.

Les *connaissances et notions juridiques* sont des capacités indispensables au sein d'une nouvelle autorité ou d'une autorité qui entreprend de nouvelles activités. Les institutions du secteur public doivent absolument disposer des capacités législatives et techniques pertinentes, ainsi que des ressources nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la gestion de la législation.

*Capacités de contrôle de la conformité.* L'entrée en vigueur de nouvelles lois régissant le contrôle des produits chimiques crée de nouvelles responsabilités concernant le contrôle de leur respect. Des moyens fiables et méthodiques de faire respecter les exigences existantes sont indispensables pour susciter la confiance dans un système de gestion des produits chimiques.

L'application de ces exigences et les moyens dont doivent disposer les inspecteurs sont abordés en détail dans le document d'orientation

Tableau 4. Personnel de la ZEMA, 2018

Activité	Nombre d'agents
Département juridique	2
Contrôle des frontières	7
Préparation des permis	1
Évaluation des demandes	3
Inspections ordinaires	4
Registre des importateurs	1
Enregistrement des produits chimiques	1

Source : Frederick Muyano, ZEMA, communication personnelle.

### 3.2 Connaissances spécialisées et capacités du personnel

Le personnel d'une autorité de contrôle des produits chimiques doit présenter différents types de compétences techniques, comme des connaissances dans les domaines du droit, de la conformité et de l'environnement, ainsi que des capacités administratives.

intitulé *Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques*.

Si une fonction consistant à aider le secteur à respecter les exigences est créée, il conviendra d'y consacrer les capacités et le personnel nécessaires.

L'autorité doit également disposer de personnel doté des capacités adéquates pour la *coordination et la collaboration*. L'élaboration ou la modification de la législation et les activités de mise en œuvre impliquent des efforts de coordination et de coopération avec le secteur privé, les parties prenantes et d'autres autorités publiques, ainsi qu'une collaboration internationale.

Parmi les compétences techniques nécessaires à la coordination internationale figurent la formation aux sujets techniques ou aux questions de politiques, ainsi que la connaissance des normes internationales.

### 3.3 Éducation et formation des fonctionnaires

La formation aux affaires juridiques et à la recherche d'informations fait partie des principaux besoins de formation du personnel de la fonction publique. Les agents doivent également pouvoir s'adresser à des personnes formées à la toxicologie et à l'écotoxicologie, à l'évaluation des produits chimiques, à la classification et à l'étiquetage, et à l'évaluation des fiches de données de sécurité. Étant donné qu'un membre du personnel qui reçoit une formation est susceptible de quitter l'agence par la suite, il faudra renforcer les capacités institutionnelles pour veiller à conserver les connaissances au fil du temps.

*Expériences de formation en Serbie.* Pour le moment, l'autorité serbe de contrôle des produits chimiques fait partie du Département des produits chimiques du ministère de la Protection de l'environnement. Au moins dix agents du ministère ont reçu une formation sur la réalisation des « tâches de l'autorité compétente » en vertu de la législation européenne relative aux produits chimiques. Cette formation portait sur les produits biocides utilisés pour combattre les moustiques ; l'évaluation d'un dossier technique pour un produit biocide ; l'analyse et la gestion des risques ; et les procédures de reconnaissance mutuelle pour les biocides. Des inspecteurs ont également été formés. L'objectif était d'en former au moins 30. Des sujets tels que la classification, l'étiquetage et l'emballage, le contrôle de la conformité de ces activités et le contrôle du

respect des règles relatives aux produits biocides ont été abordés. Plus récemment, des ateliers de formation ont été organisés sur différents thèmes<sup>xxxviii</sup>.

*Méthode de formation à l'Agence suédoise des produits chimiques (Kemi).* Les professionnels de la Kemi disposent d'un diplôme universitaire dans des domaines tels que le droit, l'économie, la chimie, la santé publique, la toxicologie et l'écotoxicologie, la biologie, etc. Outre leurs qualifications académiques, ils reçoivent une formation en cours d'emploi. La plupart des inspecteurs se voient plus particulièrement attribuer un tuteur/mentor qui les aide pendant les six premiers mois et jusqu'à un an, pour ensuite prendre en charge eux-mêmes tous les aspects de leur travail. Ils bénéficient en outre d'une formation juridique pour mieux comprendre leur rôle de représentants du gouvernement<sup>xxxix</sup>.

*Diplômes de deuxième cycle spécialisés en Afrique du Sud.* Les programmes de deuxième cycle peuvent être un excellent moyen de former les actuels ou futurs agents du gouvernement, ainsi que d'autres personnes qui travailleront dans le domaine de la gestion des risques des produits chimiques, y compris dans le secteur industriel. L'Université du Cap (UCT) propose par exemple un programme de deuxième cycle sur la gestion des risques liés aux pesticides, qui s'articule autour du Code de conduite international sur la gestion des pesticides de la FAO et de l'OMS<sup>xl</sup>.

L'UTC propose également une filière axée sur la santé environnementale dans le cadre de son master en santé publique. Celle-ci porte sur les conventions internationales relatives aux produits chimiques, ainsi que sur les objectifs de développement durable, les droits de l'homme et de l'enfant, et les changements climatiques. Une spécialisation dans la gestion des produits chimiques est possible<sup>xli</sup>.

L'UTC se penche aussi sur la formation dans le secteur informel, et a d'ailleurs commencé à former les fournisseurs de pesticides du secteur. La première étape de la formation consistait à rencontrer les fournisseurs, leur fournir les informations initiales et les encourager à commencer à vendre et à promouvoir des options plus sûres, une idée qui a suscité chez eux un véritable intérêt<sup>xlii</sup>.

*Possibilités de formation internationale.* L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) propose toute une série de formations dans le cadre de son programme de gestion des produits chimiques et des déchets,

notamment une formation en ligne sur le SGH<sup>xliii</sup>. L'UNITAR propose également des modules sur les conventions chimiques, l'approche des produits chimiques fondée sur le cycle de vie, et les inventaires<sup>xliv</sup>.

L'Agence suédoise des produits chimiques gère un Programme international de renforcement des capacités financé par l'ASDI. Entre 2018 et 2022, l'Agence suédoise des produits chimiques mènera un programme intitulé « Élaborer des stratégies pour la gestion nationale des produits chimiques ». Celui-ci s'adresse avant tout aux ministères et aux autorités des pays partenaires et aura pour but de doter les participants des connaissances et des aptitudes nécessaires à l'élaboration des stratégies nationales préventives de contrôle des produits chimiques, notamment la législation pertinente, les structures institutionnelles et les systèmes de contrôle.

### 3.4 Accès aux laboratoires

Un accès à des laboratoires est indispensable pour vérifier ou tester les produits ou les compositions chimiques. L'accès à ces capacités analytiques est important dans le cadre des inspections au cours desquelles il faudra peut-être procéder à des contrôles et à d'autres tests pour vérifier la conformité.

Les autorités nationales doivent avoir accès à un laboratoire de référence - généralement un laboratoire privé qui réalise des procédures de référence ou de mesure - capable de mener des analyses sur les produits chimiques les plus préoccupants aux fins de la vérification et du contrôle. Un laboratoire de référence peut réaliser des tests pour déterminer la composition de formulations chimiques, ou pour détecter un produit chimique et mesurer sa concentration. Pour obtenir ces services, l'autorité responsable doit passer des accords avec ce type de laboratoires, lesquels doivent respecter les bonnes pratiques de laboratoire. Les inspections relatives aux bonnes pratiques de laboratoire peuvent être abordées au cours de la formation des inspecteurs de l'autorité.

L'autorité peut réduire les coûts inutiles en faisant appel à des laboratoires externes au niveau national. La collaboration régionale et l'établissement d'une infrastructure de laboratoire avec d'autres pays est un autre moyen rentable et efficace d'augmenter l'accès aux capacités d'analyse régionales. La gestion par l'État d'un laboratoire national, et en particulier l'entretien des équipements et le maintien du

personnel formé, peut être pénible. La création par les gouvernements de leur propre laboratoire dans le cadre de la mise en place des structures institutionnelles n'est donc généralement pas recommandée. Beaucoup font appel à des laboratoires privés certifiés. Ces derniers doivent être neutres vis-à-vis du gouvernement et des entreprises réglementées. Des installations régionales peuvent aussi être envisagées.



# FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS NATIONALES

Cette section s'appuie sur les chapitres 6 et 7 des Orientations LIRA et donne des indications supplémentaires sur les mesures destinées au recouvrement des coûts liés à l'administration nationale des lois relatives au contrôle des produits chimiques.

## 4.1 Vue d'ensemble et considérations générales

Les gouvernements qui choisissent de mettre en place des structures institutionnelles de gestion des risques chimiques et qui y consacrent les ressources nécessaires créent un système durable et rentable de gestion des risques bénéfique à l'ensemble de la société. Afin d'obtenir des structures institutionnelles pérennes, les gouvernements doivent impérativement établir des systèmes nationaux de financement durables et inclure le mandat de financement dans les dispositions juridiques. Chaque pays a la responsabilité principale de son propre développement économique, social et environnemental et, par conséquent, du contrôle de ses produits chimiques. Il convient d'intégrer la gestion des produits chimiques aux documents de planification nationale pour favoriser l'engagement des ministères concernés et obtenir les ressources nécessaires aux activités connexes. C'est également un moyen de promouvoir la coordination interinstitutionnelle au niveau national.

Les trois piliers d'une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (adoptés en 2013 par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 27/12)<sup>xlv</sup> sont :

- l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les budgets nationaux et les plans d'aide au développement ;
- la participation de l'industrie, à savoir la définition des responsabilités de l'industrie et des entreprises en général ;
- un financement extérieur ciblé.

Ces piliers se renforcent mutuellement, et chacun joue un rôle primordial en matière de financement (annexe 1 de la résolution 1/5 de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement).

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme spécial sur les produits chimiques de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ont tous deux pour objectif d'apporter un financement extérieur ciblé afin de favoriser l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les budgets nationaux, et de renforcer les structures juridiques et institutionnelles pour que le rôle du secteur industriel soit précisément défini. Ces éléments de financement extérieur sont abordés plus en détail ci-après<sup>xlvi</sup>. Comme l'indique la résolution 1/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les produits chimiques et les déchets, ces éléments se renforcent mutuellement et chacun est important pour le financement à long terme de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et ce, à tous les niveaux<sup>xlvii</sup>.

## CHAPITRE

# 4

## 4.2 Base juridique pour le financement

La mise en œuvre du contrôle des produits chimiques ne sera efficace que si la législation prévoit un financement stable et adapté pour les activités de l'État. Les coûts engagés par le gouvernement pour assurer le contrôle des produits chimiques sont liés aux activités des entreprises qui fabriquent, importent et utilisent ces produits. Il est donc normal d'envisager une législation qui prévoit des taxes ou des frais spéciaux pour les entreprises ou sur leurs produits, ou encore qui exige la perception de droits pour des services spécifiques.

La perception de ces taxes et la mise en œuvre effective des mesures de recouvrement des coûts doivent reposer sur une base juridique et une structure institutionnelle. Les entités soumises à des frais ou des taxes sont celles qui fabriquent ou importent des produits chimiques.

Les lois qui établissent ces frais doivent prévoir une disposition habilitant le Ministre ou toute autre autorité pertinente à appliquer la réglementation concernée pour améliorer l'exécution du système de financement. Outre les frais liés aux services, certaines activités de contrôle des produits chimiques peuvent être financées par les recettes de l'État, notamment lorsque l'activité menée par le gouvernement s'inscrit dans le cadre d'activités plus générales de contrôle des produits chimiques et ne constitue pas un service fourni spécialement aux entreprises. Tel est le cas, par exemple, de l'établissement, du maintien et du développement de cadres juridiques ; du déploiement d'initiatives nationales portant sur les produits chimiques dans certains articles lorsque les entreprises concernées ne peuvent pas être correctement déterminées ; et de la collaboration régionale ou internationale.

## 4.3 Possibilités de financement

Les principales possibilités de financement d'une nouvelle structure institutionnelle de contrôle des produits chimiques sont les frais prélevés et une allocation du budget de l'État.

La différence entre les taxes et les frais est qu'une taxe est une contribution obligatoire versée à l'État sans qu'un service ne soit fourni en retour, tandis que les frais découlent d'un service exécuté par l'État, comme les services liés à l'application des lois.

### Encadré 7. Différence entre les frais et les taxes

**Frais :** Les frais sont une rétribution destinée à couvrir les coûts afférents à des services administratifs publics généraux ou spécifiques.

**Taxes :** Les taxes sont des paiements fixés par la loi, effectués par des personnes, des groupes ou des entreprises, et destinés à générer des revenus pour l'État et les municipalités. L'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt foncier et les taxes sur l'alcool, le tabac, l'énergie et les émissions en sont quelques exemples.

Le financement à partir du budget de l'État peut être utilisé pour toutes les tâches menées par l'administration, tandis que les frais ne doivent financer que les services exécutés pour ceux qui les paient. Si l'on considère que le lien entre une activité et le service fourni aux entreprises est vague, le financement doit toujours provenir du budget de l'État. Sont concernées les activités liées à l'établissement et au maintien des cadres juridiques, au dialogue avec les parties prenantes autres que les entreprises réglementées, et à la collaboration régionale et internationale.

Voici quelques suggestions pratiques de financement :

- Rechercher les ressources nationales disponibles et celles qui peuvent être développées pour englober le contrôle des produits chimiques.
- Viser un système de financement qui implique une charge administrative aussi faible que possible, tout en garantissant suffisamment de fonds.
- Fixer les frais en fonction du coût de l'exécution des services et activités de l'État.

Globalement, il est recommandé de déterminer une allocation du budget national alimentée par les recettes tirées de simples frais fixes (par entreprise ou par tonne de chaque produit chimique) pour financer les activités de contrôle des produits chimiques de l'administration nationale. D'après l'expérience de nombreuses économies développées, la méthode qui consiste à financer les activités de contrôle des produits chimiques en combinant l'utilisation des frais pour la plupart d'entre elles et les recettes fiscales pour les autres a fait ses preuves. En général, les options les plus faciles à administrer restent les frais fixes ou les taxes.

### Encadré 8. Comparaison des possibilités de financement

Les critères suivants peuvent servir à comparer les différentes possibilités de financement des administrations nationales :

- **Le degré de sécurité du financement** - autrement dit la stabilité du financement et la mesure dans laquelle il peut être dépendant de facteurs tels que les priorités politiques, qui peuvent varier au fil du temps.
- **La faisabilité et la simplicité administratives** - la mesure dans laquelle le système est facile à mettre en œuvre.
- **La neutralité** - le degré d'équivalence entre les paiements d'une entreprise et les coûts administratifs réels des besoins générés par ladite entreprise en matière de gestion des produits chimiques. Il peut également convenir de s'assurer que les taxes et les frais ne sont pas discriminatoires : les entreprises internationales doivent être traitées de la même manière que les entreprises nationales, et les entreprises publiques doivent être soumises aux mêmes frais que les entreprises privées.

Source : Kemi, *Sustainable financing of institutional capacity for Chemicals control*, 2018.

## 4.4 Allocation du budget national

Le moyen le plus sûr de financer les coûts d'une administration nationale chargée du contrôle des produits chimiques est probablement à partir du budget de l'État. Les allocations du budget national sont généralement annuelles, et le financement sera déterminé par la capacité des décideurs politiques et financiers à comprendre l'importance de la gestion des produits chimiques pour le développement durable du pays. Les coûts réels de mise en œuvre, ou les coûts afférents aux activités de gestion des produits chimiques, sont faibles par rapport aux coûts sociaux, environnementaux et économiques de l'inaction<sup>xlviii</sup>. Ces arguments doivent être pris en compte au bon moment et de la bonne manière pendant le processus d'allocation budgétaire.

Il peut être utile de présenter aux décideurs des données sur les avantages économiques que génère la baisse des répercussions sur l'environnement et la santé publique, de même que les bénéfices économiques associés à la création d'une sécurité réglementaire et de conditions égales dans l'industrie. Pour en savoir plus sur les avantages du contrôle des produits chimiques, veuillez consulter le document d'information intitulé *Avantages du contrôle des produits chimiques* qui accompagne le présent document d'orientation, ainsi que le document *Global Chemicals Outlook* du PNUE<sup>xlix</sup>.

### 4.4.1 Estimation d'un budget

Il est essentiel que l'administration nationale chargée du contrôle des produits chimiques participe au processus d'allocation budgétaire pour s'assurer de disposer des ressources nécessaires au paiement des dépenses liées au contrôle des produits chimiques.

Lors de la phase de préparation des discussions relatives à la planification du budget national, il faut pouvoir estimer les coûts des structures institutionnelles générales et rentables destinées au contrôle des produits chimiques, et avoir une idée précise de la façon dont les fonds seront dépensés. Il convient de déterminer clairement et précisément les fonctions gouvernementales et d'imposer des obligations sans équivoque au secteur pour faire en sorte que les coûts restent abordables pour le gouvernement. Les estimations des coûts doivent également être assorties de propositions de méthodes stables de recouvrement des coûts, ainsi que d'estimations des montants qui pourraient être perçus grâce à celles-ci. L'internalisation des coûts, ou le recouvrement des coûts, peut être une source non négligeable de fonds pour couvrir les dépenses de l'administration nationale du contrôle des produits chimiques.

Les coûts nécessaires au fonctionnement des structures institutionnelles de base dépendent du contexte national, à savoir la taille et la population du pays, les niveaux généraux des salaires, la complexité du secteur industriel, et les organes institutionnels existants. Certains éléments présentés ici peuvent néanmoins aider les responsables gouvernementaux à faire les estimations nécessaires. Par ailleurs, il serait bon de décrire les responsabilités attribuées à l'industrie et à l'administration publique.

Enfin, il convient de veiller à ce que les activités de l'administration nationale soient rentables. Le recrutement suffisant de personnel qualifié constitue probablement l'aspect le plus coûteux de l'établissement d'une structure institutionnelle de contrôle des produits chimiques. Dans la plupart des pays, le personnel de l'autorité nationale de contrôle des produits chimiques représente d'abord une petite unité au sein d'un organisme plus large ou d'un ministère, qui pourra lui fournir un appui administratif et des bureaux. Les grands pays dotés d'un secteur des produits chimiques très développé devront prévoir davantage de personnes que ceux dont le secteur industriel est moins dynamique. L'autorité aura plus de chances d'obtenir des fonds suffisants si elle veille à ce que son personnel soit peu nombreux. Il lui faudra alors

définir clairement les rôles de chacun en mettant l'accent sur la conformité. Comme l'indiquent les Orientations LIRA, les tâches juridiques et institutionnelles de contrôle des produits chimiques peuvent en principe être effectuées par un groupe relativement réduit d'employés de l'État. Pour réduire les coûts, il est possible de faire venir des spécialistes dont les services ne sont nécessaires que de manière ponctuelle depuis d'autres institutions. La coopération régionale avec d'autres pays peut aussi être envisagée pour partager les tâches et, par conséquent, réduire les coûts.

*Trois premières années.* Les coûts estimés pour les trois premières années – concernant l'établissement de la législation relative au contrôle des produits chimiques – couvriraient les salaires du personnel technique et les charges fixes. L'autorité sera probablement une unité créée au sein d'un organisme plus large ou d'un ministère qui lui fournirait un appui administratif et des bureaux. Le personnel technique se chargerait de la sensibilisation aux responsabilités qui incombent au secteur réglementé, et du renforcement des moyens d'application de la législation aux fins du suivi de la conformité.

*Long terme.* En supposant que les systèmes nationaux de recouvrement des coûts commencent à fonctionner au cours de cette période initiale de trois ans et que les activités de l'autorité génèrent suffisamment de fonds, une estimation des coûts à plus long terme engloberait les salaires et les charges fixes d'un plus grand nombre d'experts.

#### 4.5 Frais pour le recouvrement des coûts

Les frais destinés au recouvrement des coûts peuvent constituer une source stable et prévisible de financement pour les dépenses liées aux inspections ou à la création et à la gestion de systèmes d'enregistrement et d'octroi de permis ou d'autorisations. Plusieurs types de frais destinés au recouvrement des coûts peuvent servir à financer un système de contrôle des produits chimiques<sup>1</sup> : il peut s'agir de frais annuels et de frais par service (soit les frais afférents aux autorisations, aux inspections et aux permis d'importer). L'avantage des frais est qu'ils peuvent être réservés à la gestion des produits chimiques et ne dépendent pas directement des décisions politiques.

Lorsque les autorités fournissent des services spécifiques, il est communément accepté que les frais soient fixés en fonction des coûts de ces services, notamment les charges fixes

raisonnables nécessaires à l'administration du service, comme le coût des bureaux et des équipements informatiques<sup>ii</sup>. Les frais peuvent être calculés sur la base du coût moyen de la gestion de différents cas au fil du temps.

*Frais annuels.* L'une des possibilités qui s'offrent à l'autorité est de prélever des frais annuels auprès de tous les producteurs ou importateurs de produits chimiques. Ils pourront servir à payer plusieurs activités principales de l'autorité (telles que la création et la tenue des registres, ainsi que les inspections) et peuvent être déterminés en fonction de plusieurs facteurs : coût total des activités à mener, nombre d'entreprises qui seront concernées par cette exigence, etc.

Des frais à taux fixe peuvent être prélevés par unité (par entreprise, par produit chimique ou par volume) pour la fourniture de services, les ventes de produits, l'importation ou la production. Il s'agit dans la plupart des cas de l'approche la plus simple sur le plan administratif.

Les frais peuvent aussi être différenciés : par produit chimique, par tonne ou par an, par exemple. La différenciation des frais requiert cependant des efforts supplémentaires et de plus grandes capacités de la part de l'autorité. Cette approche peut se fonder sur des facteurs tels que la taille de l'entreprise (le chiffre d'affaire total, le nombre de salariés ou la quantité de produit sont des éléments utilisés pour estimer la taille globale) ou la quantité du produit chimique produite ou importée.

En principe, les frais peuvent aussi être différenciés selon les propriétés toxiques ou dangereuses des substances ou des produits qui sont sur le point d'être commercialisés. Il convient cependant, de manière générale, d'éviter de différencier les frais selon le niveau de toxicité, car cela requiert des connaissances approfondies.

*Frais par service.* Il est également possible d'envisager de facturer des frais pour chaque service fourni, comme les inspections ou l'évaluation des demandes. Pour cela, le coût d'un service spécifique doit être quantifiable. À l'instar des frais annuels, les frais pour services peuvent être différenciés dans une certaine mesure, soit en fonction de la taille de l'entreprise, soit selon la complexité du service requis, mais ces différenciations doivent être aussi simples que possible.

Il peut être nécessaire de définir des tarifs associés à différentes activités d'inspection ; le coût des inspections dépend de leur type et de la taille de l'entreprise concernée. La méthode des

frais par service donne toutefois lieu à quelques préoccupations. Tous les producteurs et importateurs bénéficient de l'application des lois. Si seules quelques entreprises sont sélectionnées chaque année pour une inspection, elles devront prendre en charge les coûts liés à l'ensemble des moyens d'application nationaux, ce qui pourrait leur paraître injuste.

Les vérifications ou les tests constituent un aspect primordial des activités de contrôle et d'inspection. Il est important que tous les coûts y afférents soient couverts par les frais prélevés.

*Frais afférents à l'octroi de permis ou d'autorisations pour des produits chimiques.* Des systèmes d'autorisation peuvent être mis en place pour les produits chimiques particulièrement préoccupants. De nombreux pays s'en sont dotés pour les pesticides et, parmi eux, beaucoup facturent des frais pour couvrir certains coûts liés à la procédure d'autorisation. Les systèmes d'autorisation pour les produits chimiques à usage industriel et domestique particulièrement préoccupants sont moins courants, mais ils existent bel et bien dans certains cas. Le nombre de demandes varie d'une année à l'autre.

*Frais d'importation, permis ou autorisations.* Il est courant pour les États de facturer des frais en échange du droit d'importer et de vendre des produits chimiques sur le marché national. Les frais pour chaque opération sont alors payés à la frontière. Les montants à payer par les importateurs sont calculés par tonne ou prennent la forme de frais administratifs à payer pour chaque importation. Les frais à payer pour les licences d'importation couvrent principalement les coûts engendrés par le traitement de la demande de licence, et sont généralement peu efficaces pour financer la gestion des produits chimiques. Il peut en outre sembler injuste que ces frais ne s'appliquent qu'aux importations et non à la production nationale de produits chimiques.

Dans les pays dotés de systèmes d'octroi de permis ou de licences à l'importation, il est possible de recueillir des informations pour créer un registre élémentaire des importateurs de produits chimiques qui pourra servir à l'établissement de frais annuels.

L'administration de tels systèmes peut être coûteuse, car un mécanisme doit être mis en place pour les formalités relatives aux autorisations relatives à tous les produits qui traversent la frontière nationale, et ce, à tout moment. Il doit par ailleurs y avoir suffisamment de personnel disponible pour procéder à des

contrôles aléatoires de la conformité. L'utilisation de logiciels pour moderniser les systèmes de douanes, tels que le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion, créé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), peut contribuer à la réalisation de ces activités<sup>lii</sup>.

#### 4.6 Système de perception des frais

Il est généralement recommandé de réduire au maximum les coûts d'exploitation du système de perception des frais. Plusieurs mécanismes existants peuvent constituer un moyen rentable de percevoir les nouveaux frais. À titre d'exemple, s'il existe un système de prélèvement des taxes générales imposées aux producteurs et aux importateurs, on pourra tout à fait utiliser le même système administratif pour prélever les taxes imposées aux producteurs et importateurs de produits chimiques. Lors de la conception d'un système de financement, il convient de désigner l'organisme ou le ministère le mieux placé pour créer le système, prélever les recettes et veiller à la conformité.

Pour qu'un système de perception des frais soit efficace, l'autorité publique doit pouvoir repérer les entreprises non conformes, veiller à ce qu'elles paient les frais et les sanctionner si nécessaire. Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le document *Orientations du PNUE – Application de la législation relative au contrôle des produits chimiques*.

#### 4.7 Déterminer le niveau des frais

Chaque pays a sa propre manière d'aborder le prélèvement des taxes et des frais, mais les orientations suivantes sont valables dans la plupart des cas.

- Les taxes ou frais doivent toujours correspondre au coût que représentent les activités et services concernés du gouvernement. Il doit être clair que l'objectif des frais est de couvrir les coûts liés à la gestion des produits chimiques, et non de générer des revenus pour le gouvernement. Ils doivent donc rester aussi bas que possible, tout en étant suffisants pour payer les coûts des services fournis, du personnel et les charges fixes telles que les bureaux et l'administration générale de l'organisme public concerné<sup>liii</sup>.
- Il convient d'éviter tout conflit d'intérêts lors de la création du système. En d'autres termes, si des institutions dépendent directement

des frais pour les services effectués, cela pourrait les encourager à proposer lesdits services de manière excessive.

- Dans bon nombre de pays, la réglementation relative aux pesticides est plus développée que la réglementation régissant les produits chimiques industriels. Par exemple, beaucoup disposent d'un système d'enregistrement des pesticides avant commercialisation. Il est souvent plus pratique de financer l'enregistrement des pesticides grâce à des frais spécifiquement liés à la demande et à des frais annuels. La coopération régionale avec d'autres pays dans le cadre de la gestion des pesticides contribue souvent à réduire la charge de travail nationale et les coûts y relatifs.

Au Costa Rica, les frais d'enregistrement des « produits d'intérêt sanitaire » sont un exemple de frais de recouvrement des coûts et sont calculés de manière à couvrir<sup>iv</sup> :

- les coûts liés à la création et à la gestion d'une plateforme en ligne ;
- les coûts relatifs à la tenue des fichiers et registres de l'entreprise sur le serveur de la plateforme ;
- les frais d'Internet que doit payer la structure pour travailler sur la plateforme d'enregistrement ;
- les coûts institutionnels relatifs aux ordinateurs et aux autres équipements nécessaires au fonctionnement de la plateforme ;
- les frais bancaires prélevés pour la réception et l'administration des paiements des entreprises qui procèdent à l'enregistrement.

#### 4.8 Financement externe

Pour certains pays, une aide internationale peut être un complément notable aux ressources nationales. Elle peut être apportée au cours de la phase initiale de la création d'une infrastructure nationale de réglementation, ou pour contribuer à l'organisation d'activités de démarrage à court terme. Le financement peut provenir d'initiatives intergouvernementales, comme le FEM ou le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions du PNUE. Étant donné que les financements de ce type ne contribuent qu'à supporter les coûts liés au démarrage d'une activité, la gestion à long terme des produits

chimiques doit reposer sur des moyens de financement nationaux.

*Le Fonds pour l'environnement mondial.* Le FEM est une source importante de soutien financier aux activités de gestion des produits chimiques<sup>v</sup>. Il a rassemblé ses travaux sur les polluants organiques persistants, les substances appauvrissant la couche d'ozone, le mercure et la SAICM en un axe d'étude unique pour optimiser les « avantages environnementaux mondiaux transversaux<sup>vi</sup> ». Les créneaux du FEM sont cependant limités à des questions et thèmes spécifiques qui n'englobent pas la totalité des activités nationales de gestion des produits chimiques. Il est indispensable de mobiliser des ressources supplémentaires auprès de sources nationales ou privées pour mener les projets qui relèvent du FEM.

*Le Programme spécial d'appui au renforcement des institutions* du PNUE, créé en 2015, a pour vocation d'aider les pays à renforcer leurs institutions nationales en vue de la mise en œuvre des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata, et de la SAICM. Il y contribue dans le cadre d'une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et tient compte des stratégies, plans et priorités définis au niveau national. L'objectif est « d'améliorer les capacités institutionnelles publiques durables en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie<sup>vii</sup> ». Les activités financées par l'intermédiaire du programme sont, entre autres, l'évaluation des capacités institutionnelles, la coordination des politiques, le renforcement des processus d'établissement de rapports de situation et d'évaluation des performances, ainsi que la promotion de la ratification des accords multilatéraux sur l'environnement.

*L'aide bilatérale* est une aide fournie directement par un gouvernement au gouvernement d'un autre pays. Elle peut prendre la forme d'un appui au budget général du pays concerné, ou d'un programme spécifique portant sur la sécurité chimique. Dans les deux cas, le soutien n'est envisageable que si la gestion des produits chimiques figure dans les plans de développement nationaux. Pour en savoir plus, veuillez consulter le guide du PNUD pour l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans la planification du développement<sup>viii</sup>. Le guide du PNUD comprend un modèle de texte sur les produits chimiques qui peut être intégré aux plans de développement nationaux.

## RÉFÉRENCES ET LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Agence suédoise des produits chimiques, *Capacity Building for Sound Management of Chemicals: Organisation, Responsibilities and Tasks of Governmental Institutions and Enterprises*. Rapport PM 1/10. Kemi, Stockholm, 2010.

Agence suédoise des produits chimiques, *Guidance on national chemicals control: Sustainable financing of institutional capacity for chemicals control. Guidance 1/18*. Kemi, Stockholm, 2018.

Agence suédoise des produits chimiques, *Guidance on national chemicals control: Risk reduction of chemicals. Guidance 2/18*. Kemi, Stockholm, 2018.

Agence suédoise des produits chimiques, *Guidance on national chemicals control: Legislation on chemicals placed on the market. Guidance 3/18*. Kemi, Stockholm, 2018.

Agence suédoise des produits chimiques, *Guidance on national chemicals control: Enforcement of legislation on chemicals placed on the market. Guidance 4/18*. Kemi, Stockholm, 2018.

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), *Orientations générales et directives concernant la réalisation de l'objectif d'une gestion rationnelle des produits chimiques fixé pour 2020*. Document SAICM, 29 juin 2015. Consulté le 25 avril 2017 à l'adresse suivante : <http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/OOG%20document%20English.pdf>.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Customs Automation - ASYCUDA ». Consulté le 25 mai 2018 à l'adresse suivante : <http://unctad.org/en/Pages/DTL/TTL/ASYCUDA-Programme.aspx>.

Environmental Health Fund au nom de l'IPEN, *Internalization of SAICM Costs within Relevant Producer Industries and Other Financial Considerations*. 2005. Consulté le 21 avril 2017 à l'adresse suivante : [https://old.saicm.org/images/saicm\\_documents/meeting/intsession/internalization.pdf](https://old.saicm.org/images/saicm_documents/meeting/intsession/internalization.pdf).

GreenScreen for Safer Chemicals. Ressource en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.greenscreenchemicals.org/learn>, page consultée le 25 avril 2017. Modules de formation disponibles à l'adresse suivante : <https://www.greenscreenchemicals.org/learn/training>.

Guide sur l'élaboration de lois nationales pour la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.pic.int/Portals/5/ResourceKit/B\\_Guidance%20information/Legal%20guide/legalguide-fra.pdf](http://www.pic.int/Portals/5/ResourceKit/B_Guidance%20information/Legal%20guide/legalguide-fra.pdf).

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, « National Profiles ». Ressource en ligne consultée le 24 avril 2017 à l'adresse suivante : <http://www.unitar.org/cwm/saicm/national-profile>.

Institut de Stockholm pour l'environnement, « *Study on Chemicals Management in South-East Asia* », octobre 2017.

International POPs Elimination Network (IPEN), *Au-delà de 2020 : Le financement pour la sécurité des produits chimiques*. 2017. Consulté le 21 avril 2017 à l'adresse suivante : <https://ipen.org/sites/default/files/documents/Le%20financement%20pour%20la%20se%CC%81curite%CC%81%20des%20produits%20chimiques.pdf>.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), « *Guidance to assist Parties in developing efficient strategies for achieving the prevention and minimization of the generation of hazardous and other wastes and their disposal* ». UNEP/CHW.13/INF/11/Rev.1. Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination : treizième réunion, Genève, du 24 avril au 5 mai 2017.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Costs of Inaction on the Sound Management of Chemicals*. PNUE, Genève et Nairobi, 2013. Consulté le 25 avril 2017 à l'adresse suivante : [http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/8412/-Costs%20of%20inaction%20on%20the%20sound%20management%20of%20chemicals-2013Report\\_Cost\\_of\\_Inaction\\_Feb2013.pdf?sequence=3&isAllowed=y](http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/8412/-Costs%20of%20inaction%20on%20the%20sound%20management%20of%20chemicals-2013Report_Cost_of_Inaction_Feb2013.pdf?sequence=3&isAllowed=y).

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Legislating Chemicals: An Overview*. PNUE, Genève et Nairobi, 1995.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Global Chemicals Outlook (GCO): Towards Sound Management of Chemicals*. PNUE, Genève et Nairobi, 2013.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Global Chemicals Outlook II : From legacies to innovative solutions, Synthesis Report*. PNUE, 2019.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Guide for Integrating the Sound Management of Chemicals into Development Planning*. PNUD, New York, 2012.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Orientations sur la mise en place de structures juridiques et institutionnelles et de mesures de recouvrement des coûts relatifs à l'administration nationale pour la gestion rationnelle des produits chimiques* (Orientations LIRA). PNUE, Genève et Nairobi, 2015.

Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques (IOMC), Boîte à outils pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques. Ressource en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://iomctoolbox.oecd.org/default.aspx?idExec=aa99ea8f-df1a-4346-a661-f6f3c7c47952>.

Trasande, L., Massey, R. I., DiGangi, J., Geiser, K., Olanipekun, A. I., Gallagher, L., « How Developing Nations Can Protect Children from Hazardous Chemical Exposures while Sustaining Economic Growth », *Health Affairs* 30:12, 2011, p. 2400-2409.

## ANNEXE 1 :

### **Orientations générales et directives de la SAICM, 2015 : 11 points fondamentaux essentiels à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (extraits - Section IV, paragr. 19)<sup>lix</sup>**

La série de 11 points fondamentaux présentée ci-après a été jugée essentielle aux niveaux national et régional pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets :

- a)** Cadres juridiques concernant le cycle de vie des produits chimiques et des déchets ;
- b)** Mécanismes de respect et d'application pertinents ;
- c)** Mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets, ainsi que des conventions et mécanismes volontaires concernant la santé, le travail et d'autres sujets pertinents ;
- d)** Cadres institutionnels solides et mécanismes de coordination entre les parties prenantes concernées ;
- e)** Collecte de données et d'informations pertinentes et systèmes d'échange transparent entre toutes les parties prenantes concernées au moyen d'une approche fondée sur le cycle de vie, comme la mise en œuvre du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;
- f)** Participation du secteur industriel et responsabilités définies tout au long du cycle de vie, y compris politiques et systèmes de recouvrement des coûts et prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les politiques et pratiques des entreprises ;
- g)** Prise en compte de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les processus budgétaires et plans nationaux de développement concernant la santé, le travail, le social, l'environnement et l'économie ;
- h)** Évaluation des risques chimiques et réduction des risques en recourant aux meilleures pratiques ;
- i)** Renforcement des capacités pour gérer les accidents chimiques, notamment des capacités institutionnelles pour les centres antipoison ;
- j)** Surveillance et évaluation des incidences des produits chimiques sur la santé et l'environnement ;
- k)** Élaboration et promotion de solutions de remplacement écologiquement rationnelles et présentant moins de risques.

## ANNEXE 2 :

### Sources d'informations sur les produits chimiques

Plusieurs ressources sont disponibles pour le gouvernement et les travailleurs du secteur industriel qui souhaitent en savoir plus sur les produits chimiques. La plupart sont accessibles au public, tandis que d'autres sont disponibles moyennant des frais d'inscription raisonnables. Voici quelques exemples.

- **Boîte à outils sur les risques chimiques et les solutions alternatives (Chemical Hazard and Alternatives Toolbox, ChemHAT)** : <http://www.chemhat.org/en>. ChemHAT est une base de données en ligne qui fournit des informations faciles à utiliser aux travailleurs, aux familles et à toute autre partie intéressée afin de les aider à se protéger contre les effets néfastes potentiels des produits chimiques. Les utilisateurs y trouveront des réponses à la question suivante : « Est-il possible de réaliser ce travail sans utiliser de produits chimiques dangereux ? » La base de données ChemHAT est née d'un partenariat entre la Division industrielle des travailleurs en communication d'Amérique et la BlueGreen Alliance. Elle contient désormais les travaux d'experts universitaires et gouvernementaux, entre autres.
- **Documents d'orientation des décisions préparés pour les produits chimiques annexés à la Convention de Rotterdam** : <http://www.pic.int/LaConvention/Produitschimiques/Documentsdorientationdesd%C3%A9cisions/tabid/2414/language/fr-CH/Default.aspx>. Ces documents présentent des informations générales sur chaque produit chimique figurant à l'annexe III de la Convention de Rotterdam, comme la classification des dangers, des sources supplémentaires d'informations sur le produit chimique, et des solutions alternatives possibles.
- **Inventaire des classifications et des étiquetages de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA)** : <https://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/cl-inventory>. Cette ressource contient des informations sur la classification et l'étiquetage de tous les produits chimiques ayant été déclarés ou enregistrés dans le cadre du règlement REACH. Il s'agit également d'un bon outil pour analyser l'approche de l'Union européenne en matière de classifications harmonisées (<https://echa.europa.eu/regulations/clp/harmonised-classification-and-labelling>). Il contient par ailleurs une liste actualisée des produits chimiques et de leur classification harmonisée au format Excel (<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/annex-vi-to-clp>).
- **Base de données de l'ECHA d'enregistrement en vertu du REACH** : <https://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/registered-substances>. Ce site Internet propose un outil de « recherche de données sur les propriétés chimiques ». Conformément au REACH, les déclarants doivent fournir des informations sur les substances qu'ils fabriquent ou importent. L'ECHA les rend ensuite accessibles au public. Les renseignements fournis sur ce site Internet concernent les propriétés dangereuses, la classification et l'étiquetage des substances enregistrées<sup>6</sup>.
- **Le GreenScreen List Translator sur Pharos** : <https://www.pharosproject.net/>. Mis au point par l'association sans but lucratif Healthy Building Network, ce site Internet fournit des informations relatives aux effets des produits de construction sur la santé et l'environnement. Il est aussi équipé du GreenScreen List Translator, qui fournit des informations sur les classifications toxicologiques et réglementaires du monde entier. L'inscription est obligatoire pour une somme relativement faible.
- **Le portail des produits chimiques de la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques** donne accès à des informations sur les produits chimiques : <http://icca.cefic.org/>. Les résumés de sécurité présentent des informations fournies par les entreprises sur la sécurité des produits chimiques qu'elles fabriquent.
- **Base de données des substances dangereuses (Hazardous Substances Data Bank, HSDB)** : <https://toxnet.nlm.nih.gov/newtoxnet/hsdb.htm>. Créée par la bibliothèque nationale de médecine des États-Unis, la HSDB est, d'après son site Internet, une « base de données axée sur la toxicologie des produits chimiques potentiellement dangereux. On y trouvera des informations sur l'exposition humaine, l'hygiène industrielle, les procédures de manipulation d'urgence, le devenir des substances dans l'environnement, les exigences réglementaires, les nanomatériaux et les questions connexes. Les informations de la HSDB ont été évaluées par un comité d'examen scientifique ».

- **Portail eChemPortal de l'Organisation de coopération et de développement économiques** : <https://www.echemportal.org>. Cette ressource en ligne contient des données sur les propriétés chimiques physiques, l'écotoxicité, le devenir et le comportement dans l'environnement, ainsi que sur la toxicité des produits chimiques.
- Les **ressources de données sur l'environnement, la santé et la sécurité du Toxics Use Reduction Institute de l'Université du Massachusetts à Lowell** : <http://guides.turi.org/beyondmsds>. Ce site Internet comprend des liens vers différentes pages pour ceux qui recherchent des informations générales ou détaillées sur les produits chimiques, comme leurs propriétés physiques, leurs effets sur la santé et leur devenir dans l'environnement.

## ANNEXE 3 :

### Approches nationales quant à la structure de l'autorité chargée de la gestion des produits chimiques

**Structure de l'autorité en Serbie.** En République de Serbie, le contrôle des produits chimiques est pris en charge par le Département des produits chimiques au sein du ministère de la Protection de l'environnement. L'Agence serbe des produits chimiques était au départ un organisme public indépendant. Elle se penche sur les questions liées aux produits chimiques et biocides, notamment les interdictions et limitations, le respect des accords internationaux, la classification et l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, les décisions relatives à la commercialisation des produits biocides, la tenue de registres, etc.

Outre le personnel de l'Agence des produits chimiques, une unité chargée de l'application des lois relatives aux produits chimiques et biocides a été mise en place au sein du ministère de la Protection de l'environnement. Les fonctions d'application de la législation sont également assurées par les ministères de la Santé et du Commerce. Les inspecteurs sanitaires du ministère de la Santé veillent au respect des dispositions relatives à l'interdiction et à la limitation de produits chimiques dans les produits destinés au grand public, tandis que ceux du ministère du Commerce veillent à l'application des règles régissant les produits chimiques dans le secteur de la vente au détail<sup>(xi)</sup>.

**Structure de l'autorité en Suède.** L'Agence suédoise des produits chimiques (Kemi) est un exemple d'organisme distinct relevant du ministère de l'Environnement. En tant qu'organisme indépendant, la Kemi dispose de ses propres secrétariats pour les finances et la comptabilité, les ressources humaines et les communications. Bon nombre de ces fonctions ne sont pas nécessaires au sein d'une autorité de contrôle des produits chimiques relevant d'une agence plus large ou d'un ministère.

**Structure de l'autorité en Zambie.** L'Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA) se charge de l'administration de la loi sur la gestion environnementale de 2011. La ZEMA est un organisme indépendant créé en vertu d'une loi votée par le Parlement. Celle-ci prévoit des directives pour la réalisation de trois objectifs principaux : a) élaborer et appliquer des mesures destinées à prévenir et à combattre la pollution ; b) créer des normes et des lignes directrices pour protéger l'air, l'eau, la terre et d'autres ressources naturelles contre la pollution ; et c) mener des recherches, des études, des formations et des enquêtes sur la gestion de l'environnement.

La loi impose une structure par la création d'un Conseil d'administration composé de membres spécialisés à temps partiel désignés par le ministre. La « Division 5 » de la loi dispose explicitement que toute personne ayant l'intention de fabriquer, d'importer, d'exporter, d'utiliser ou de transformer des pesticides ou des substances toxiques doit demander une autorisation à la ZEMA ; l'Agence est ainsi en mesure de suivre les utilisateurs et les utilisations prévues des produits chimiques. De son côté, la ZEMA est tenue d'effectuer un certain nombre de services, notamment assurer un bon étiquetage, contribuer à la vérification de l'efficacité et recueillir des informations auprès des industriels concernant la production et l'utilisation des substances, ainsi que leurs effets sur la santé humaine et environnementale. La loi détaille également un plan destiné à garantir la transparence grâce à un registre public reprenant l'ensemble des politiques, plans, lignes directrices, études, rapports, décisions et recommandations, et d'autres publications portant sur l'environnement et élaborées par l'Agence.

**Structure de l'autorité au Ghana.** L'Agence de protection de l'environnement du Ghana a été créée en 1994 par la Loi n° 490. Elle est chargée de réglementer la protection de l'environnement et de veiller à la mise en œuvre des politiques publiques connexes. Elle succède au Conseil de protection de l'environnement (EPC), lequel était principalement un organe consultatif du gouvernement. La création d'un ministère responsable de l'environnement – le ministère de l'Environnement, des Sciences et de la Technologie – a eu pour effet de redéfinir le rôle de l'EPC, et sa responsabilité stratégique a été transférée au ministère. En vertu de la Loi ghanéenne n° 490 sur la protection de l'environnement de 1994, l'EPC a été incorporé à l'Agence actuelle, qui est à présent dotée, entre autres, de fonctions de réglementation et d'application de la législation. La gestion des opérations quotidiennes est assurée par un directeur exécutif et trois responsables de division.

**Élaboration d'une nouvelle législation régissant le contrôle des produits chimiques au Brésil<sup>(xii)</sup>** En 2015, le Brésil disposait du huitième secteur des produits chimiques à usage industriel au monde, le premier d'Amérique latine. Le pays travaille actuellement à l'élaboration d'une réglementation des produits chimiques à usage industriel et domestique. Ceci ne concerne pas les pesticides, les produits pharmaceutiques et les cosmétiques, qui font déjà l'objet de lois spécifiques. Le projet de loi est sur le point d'être achevé.

Parmi les principaux éléments de la législation proposée, citons l'enregistrement des produits chimiques, la définition de priorités quant aux produits chimiques, l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) concernant les substances, l'utilisation des informations disponibles, l'utilisation de l'évaluation et de la gestion des risques, et les sanctions pour non-respect.

Le Brésil a l'intention de créer, en vertu de la législation proposée, un inventaire de tous les produits chimiques fabriqués ou utilisés sur une période de trois ans (« inventaire des substances »). Celui-ci contiendra une plus petite liste des produits chimiques à évaluer en priorité (« liste prioritaire »). Des évaluations des risques seront menées pour ces produits chimiques prioritaires. Sur la base des résultats des évaluations des risques, un nombre plus réduit de produits chimiques sera ajouté à la « liste des produits toxiques ». Ces produits chimiques feront l'objet de mesures spéciales de gestion des risques.

Lors de la phase d'enregistrement, les entreprises seront tenues de communiquer des informations, telles que les données d'identification de l'entreprise, des substances, la plage de volumes, les utilisations et la classification des dangers selon le SGH.

**Structure et personnel de l'autorité en Afrique du Sud<sup>bxi</sup>.** En Afrique du Sud, la responsabilité de la réglementation des produits chimiques est actuellement répartie entre plusieurs autorités gouvernementales, à savoir le ministère de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, le ministère des Affaires environnementales, le ministère de la Santé, le ministère du Transport, le ministère des Questions liées à l'eau, et le ministère du Travail. Chaque autorité est dotée d'un mandat distinct.

Le ministère du Travail, par exemple, s'occupe de la réglementation des produits chimiques fabriqués, utilisés ou stockés sur les lieux de travail. Deux lois régissent cet aspect : la Loi de 1995 sur la santé et la sécurité au travail (OHS), et la loi de 1993 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Des règles spécifiques ont été adoptées en vertu de la loi OHS concernant notamment les substances chimiques dangereuses et les explosifs.

Le chef de bureau national du ministère du Travail chapeaute trois directeurs adjoints responsables de l'élaboration des politiques nationales, y compris de la mise à jour et de l'examen de la législation, ainsi que de la supervision de la législation nationale. Dans chacune des neuf provinces du pays, un spécialiste est chargé de mettre en œuvre les programmes nationaux créés par le Bureau national.

Premières étapes du contrôle des produits chimiques en Colombie<sup>bxi</sup>. La Colombie a mis au point un Plan d'action national pour la gestion des produits chimiques en 2013. Ce plan prévoit, entre autres éléments, l'élaboration d'une politique nationale sur la gestion intégrale des produits chimiques. La Colombie s'est appuyée sur ce plan pour adopter un Programme de gestion des produits chimiques à usage industriel (PGSQUI). Elle a également adopté une Politique de gestion des risques pour l'utilisation des produits chimiques en octobre 2016.

Plusieurs activités sont envisagées dans le cadre du PGSQUI : la classification des produits chimiques, l'évaluation des risques concernant certains produits chimiques, la collecte de données, la mise en place d'initiatives de gestion des risques, l'utilisation d'un système d'autorisation, et le suivi des effets sur la santé et l'environnement. Aucun budget n'a cependant été établi pour financer ces activités.

Dans le cadre du PGSQUI, le gouvernement se charge notamment de gérer les dossiers, d'approuver les initiatives de gestion des risques, et de contrôler les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement. Les fabricants et les importateurs de produits chimiques ont la responsabilité de produire des informations sur les dangers, de prendre des mesures de réduction des risques, et de généraliser lesdites mesures tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

La Colombie fait face à plusieurs difficultés, comme l'absence de systèmes de collecte d'informations sur la fabrication, l'importation ou l'utilisation des produits chimiques, et en particulier le manque d'informations sur leur transport et leur stockage. L'analyse des données relatives aux importations est compliquée par l'utilisation de positions tarifaires regroupant plusieurs produits chimiques.

Parallèlement au PGSQUI, des efforts seront déployés entre 2017 et 2020 pour créer un registre national des fabricants et importateurs de produits chimiques : il s'agit entre autres de définir de nouvelles sous-positions tarifaires qui permettront de ventiler les produits chimiques, et de mettre en œuvre le SGH.

L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) a défini les mesures que la Colombie doit prendre pour devenir membre de l'organisation. Le pays doit notamment convaincre les représentants des États membres de l'OCDE qu'il est capable de mettre en œuvre tous les instruments juridiques de l'Organisation relevant des compétences du Comité, et que ses politiques et pratiques sont conformes aux politiques et pratiques optimales de l'OCDE dans les domaines pertinents. Les principaux défis à relever sont actuellement la création d'un programme global de gestion des produits chimiques, l'établissement d'une législation relative aux produits chimiques à usage industriel, et la mise en place d'un système de prévention, de préparation et d'intervention relatif aux accidents chimiques<sup>bxi</sup>. L'édition de novembre 2017 de *ChemicalWatch* comportait un article sur la volonté de la Colombie d'adopter le SGH<sup>bxi</sup>.

Les pesticides sont réglementés par une loi distincte (*Ley de 1979 sobre uso y manejo de plaguicidas*). La Colombie respecte ainsi les obligations qui lui incombent en tant que membre de la Communauté andine, dont la réglementation des pesticides est assurée par deux règlements différents (avant et après l'enregistrement).

Planification du contrôle des produits chimiques au Pérou<sup>bvii</sup>. Un rapport récent énonce des possibilités et des recommandations à l'intention du Pérou dans le cadre de sa quête d'une approche globale de la gestion des produits chimiques. Voici quelques sujets abordés dans le rapport.

*Inventaire des entreprises.* Il existe plusieurs manières de répertorier les entreprises qui seront concernées par une loi sur le contrôle des produits chimiques : par la création d'un registre, l'organisation de tables rondes, par l'intermédiaire d'organisations du secteur (associations professionnelles), via la chaîne d'approvisionnement, ou avec l'aide de l'autorité douanière, entre autres possibilités. Les méthodes citées ne s'excluent pas mutuellement : il est possible d'en appliquer plusieurs en même temps.

*Étude diagnostique.* Une étude diagnostique a été menée en 2013 afin de créer un inventaire préliminaire des produits chimiques présents sur le marché au Pérou. Dans ce contexte, le pays a pu se servir des codes du système harmonisé utilisés pour les douanes comme source d'informations. Il s'agissait de la seule source d'informations disponible dans le pays à l'époque. Si ces renseignements ont permis de créer un point de départ, ils ont également souligné la nécessité de mettre en place un registre des fabricants et importateurs de produits chimiques au Pérou.

*Recommandations pour un registre simple.* Le Pérou pourrait commencer par créer un simple registre des fabricants et importateurs. Les entités qui fabriquent ou qui importent plus qu'une quantité définie d'un produit chimique auraient ainsi l'obligation de se déclarer au registre. Les codes du système harmonisé utilisés pour les douanes peuvent servir de point de départ à la sélection des catégories d'entreprises qui seront soumises à cette exigence, étant donné qu'elles les connaissent déjà. Le registre doit être mis à jour tous les ans, tous les deux ans ou tous les trois ans. Par la suite, le Pérou pourra se pencher sur l'établissement d'un registre plus complexe reprenant des informations sur l'utilisation des substances, ainsi que les ingrédients présents dans les formules.

## Registres et inventaires

Dans le cadre du National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (programme national de déclaration et d'évaluation des produits chimiques industriels) établi par le ministère de la Santé, le Gouvernement **australien** oblige les entreprises à lui déclarer toute activité d'importation et/ou de fabrication à des fins commerciales de produits chimiques spécifiques, ou de certains produits dans lesquels ils sont présents<sup>bviii</sup>. L'autorité a mis un questionnaire à la disposition des entreprises pour les aider à savoir si elles sont concernées ou non. Les entreprises s'enregistrent en ligne, sur la page Internet de l'organisme consacrée aux services aux entreprises, et doivent payer des frais d'enregistrement.

En vertu du **règlement européen** concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), les fabricants et les importateurs sont tenus de communiquer des informations à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sous la forme d'un dossier d'enregistrement reprenant des données sur les dangers et, le cas échéant, une évaluation des risques que l'utilisation de la substance est susceptible d'entraîner et la stratégie appliquée pour limiter lesdits risques. L'enregistrement porte essentiellement sur le produit chimique lui-même, mais des données sur l'entreprise sont également communiquées à l'ECHA<sup>bix</sup>.

Une analyse des politiques relatives aux produits chimiques en Asie du Sud-Est présente plusieurs systèmes de collecte de données. En **République démocratique populaire lao**, le ministère de l'Industrie et du Commerce tient par exemple un registre des produits chimiques à usage industriel utilisés dans le pays. Les **Philippines** tiennent quant à elles un inventaire des produits et substances chimiques, et au **Bangladesh**, les différents secteurs sont associés à un code couleur en fonction de leur incidence et de leur localisation (vert, orange A, orange B et rouge) ; les industries chimiques sont généralement classées « rouge<sup>bix</sup> ».

La **Malaisie** a instauré plusieurs exigences concernant la création et la tenue d'un inventaire (registre) des produits chimiques. Selon la législation de 2013 relative à la classification, à l'étiquetage et aux fiches de données de sécurité des produits chimiques dangereux (CLASS) dans le cadre de la santé et de la sécurité au travail (OSH), les fabricants et importateurs de produits chimiques doivent présenter chaque année des informations pour alimenter un inventaire des produits chimiques commercialisés pour tout volume supérieur à 1 tonne par an. La composition des ingrédients dangereux (dans un mélange), la classification du produit et le volume font partie des informations à communiquer. La Malaisie s'est également dotée d'un programme volontaire de déclaration et d'enregistrement des substances dangereuses pour l'environnement. Un tel système permettrait, s'il devenait un programme obligatoire, de créer un inventaire plus complet des produits chimiques fabriqués, importés ou utilisés dans le pays. L'inventaire porte sur les substances fabriquées ou importées à raison de 1 tonne

par an ou plus, à l'exception des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, pour lesquelles aucun seuil n'a été fixé.

En outre, la Malaisie a créé un outil d'inventaire pour se conformer au SGH : le logiciel relatif aux mélanges chimiques du SGH, également appelé outil de classification des mélanges chimiques (« Classification Tool for Chemical Mixture », CATCH). Ce site Internet est doté d'une fonction de recherche sur les produits chimiques accessible au public. Il indique également aux fabricants et importateurs si un produit chimique est mentionné dans une réglementation existante. Il devrait prochainement porter sur le « Livre mauve » du SGH (6<sup>e</sup> édition revue), et la législation CLASS de 2013. Le site Internet présente les produits chimiques enregistrés dans le pays et la loi ou le règlement auquel un produit chimique particulier doit se conformer<sup>1bxi</sup>.

## NOTES DE FIN

i United Nations Environment Programme (UNEP). 2015. UNEP Guidance on the development of legal and institutional infrastructures and measures for recovering costs of national administration for sound management of chemicals. Retrieved from <https://www.unenvironment.org/resources/report/lira-guidance>

ii World Commission on the Ethics of Scientific Knowledge and Technology (COMEST). 2005. *The Precautionary Principle*. Retrieved December 3, 2018, from <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001395/139578e.pdf>

iii Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM). 2015. *Overall orientation and guidance for achieving the 2020 goal of sound management of chemicals*. Retrieved December 3, 2018, from <http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/OOG%20document%20English.pdf>

iv Yeater, M. D., Environmental Law and Institutions Programme Activity Centre., & International Register of Potentially Toxic Chemicals Programme Activity Centre. 1995. *Legislating chemicals: an overview. The first of a series of publications that provide guidance on legislation of chemicals*. Nairobi, Kenya: Environmental Law and Institutions Programme Activity Centre. Retrieved from [https://books.google.com/books?id=1Cn57UQdrJwC&pg=PA2&lpg=PA2&dq=United+Nations+Environment+Programme+\(UNEP\).+1995.+Legislating+Chemicals:+An+Overview.+Nairobi&source=bl&ots=Y9P8FCllxp&sig=kSHFfBHXRgfVKIEcpzBfr4GjU90&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewiJ87TMh4TfAhUDml](https://books.google.com/books?id=1Cn57UQdrJwC&pg=PA2&lpg=PA2&dq=United+Nations+Environment+Programme+(UNEP).+1995.+Legislating+Chemicals:+An+Overview.+Nairobi&source=bl&ots=Y9P8FCllxp&sig=kSHFfBHXRgfVKIEcpzBfr4GjU90&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewiJ87TMh4TfAhUDml)

v Ibid.

vi United Nations Environment Programme (UNEP). 1989. Guidelines for the Exchange of Information on Chemicals in International Trade (1989). Retrieved December 3, 2018, from <https://www.jus.uio.no/lm/unep.chemicals.information.exchange.trade.london.guidelines.1989/doc.html>

vii United Nations Environment Programme Nairobi. 1994. *Code of ethics on the international trade in chemicals*. Nairobi, Kenya. Retrieved December 3, 2018, from <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/8344>

viii Stockholm Convention. (n.d.). *Developing National Legal Frameworks to Implement the Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants – A Guide*. Retrieved from <http://chm.pops.int/Implementation/Publications/Guidelines/tabid/3071/Default.aspx>

ix Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (n.d.). IOMC Online Toolbox for Implementing Chemical Safety - OECD. Retrieved December 3, 2018, from <http://www.oecd.org/chemicalsafety/news-iomc-online-toolbox-may-2015.htm>

x Yeater, M. D., Environmental Law and Institutions Programme Activity Centre., & International Register of Potentially Toxic Chemicals Programme Activity Centre. 1995. *Legislating chemicals: an overview. The first of a series of publications that provide guidance on legislation of chemicals*. Nairobi, Kenya: Environmental Law and Institutions Programme Activity Centre. Retrieved from [https://books.google.com/books?id=1Cn57UQdrJwC&pg=PA2&lpg=PA2&dq=United+Nations+Environment+Programme+\(UNEP\).+1995.+Legislating+Chemicals:+An+Overview.+Nairobi&source=bl&ots=Y9P8FCllxp&sig=kSHFfBHXRgfVKIEcpzBfr4GjU90&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewiJ87TMh4TfAhUDml](https://books.google.com/books?id=1Cn57UQdrJwC&pg=PA2&lpg=PA2&dq=United+Nations+Environment+Programme+(UNEP).+1995.+Legislating+Chemicals:+An+Overview.+Nairobi&source=bl&ots=Y9P8FCllxp&sig=kSHFfBHXRgfVKIEcpzBfr4GjU90&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewiJ87TMh4TfAhUDml)

xi Ibid

xii Swedish Chemicals Agency (KEMI). (n.d.). *Capacity Building for Sound Management of Chemicals (Report PM 1/10)*. Stockholm.

xiii Swedish Chemicals Agency (KEMI). 2018. *Guidance on national chemicals control: Sustainable financing of institutional capacity for chemicals control*. Stockholm. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.kemi.se/en/global/guidance-on-national-chemicals-control/guidance-1-18.pdf>

- xiv El presidente de la republica el ministro de relaciones exteriores y culto el ministro de agricultura y ganaderia el ministro de ambiente y energia y el ministerio de salud. 2006. Decreto Ejecutivo No. 33104- RE-MAG-MINAE-S. Retrieved from [http://www.digeca.go.cr/sites/default/files/decreto\\_secretaria\\_lega\\_0.pdf](http://www.digeca.go.cr/sites/default/files/decreto_secretaria_lega_0.pdf)
- xv Treasury Board of Canada Secretariat. (n.d.). Learn more about regulatory cooperation. 10/15/2018. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/services/regulatory-cooperation/learn-about-regulatory-cooperation.html>
- xvi Synergies among the Basel Rotterdam and Stockholm Conventions. (n.d.). Roster of experts. Retrieved December 3, 2018, from <http://www.brsmeas.org/Decisionmaking/SubsidiaryBodiesCoordination/Rosterofexperts/tabid/3791/language/en-US/Default.aspx>
- xvii Canada, U. N. and G. of. (n.d.). *National Reporting to CSD-18/19, Thematic Profile on Chemicals*.
- xviii Australian Government Department of Health National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS). (n.d.). Use of overseas assessments. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.nicnas.gov.au/notify-your-chemical/types-of-assessments/assessment-certificate-categories/use-of-overseas-assessments>
- xix Government of Canada. (n.d.). Common Electronic Submissions Gateway. 05/23/2018. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugs-health-products/drug-products/applications-submissions/guidance-documents/common-electronic-submissions-gateway.html>
- xx International Labour Organization. (n.d.). Informal economy. Retrieved from <http://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/informal-economy/lang-en/index.htm>
- xxi U.S. General Services Administration. (n.d.). Federal Service Desk. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.fsd.gov/fsd-gov/home.do>
- xxii Australian Government Department of Health National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS). (n.d.). Use of overseas assessments. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.nicnas.gov.au/notify-your-chemical/types-of-assessments/assessment-certificate-categories/use-of-overseas-assessments>
- xxiii United Nations Trade Statistics. (n.d.). Harmonized Commodity Description and Coding Systems (HS). Retrieved December 3, 2018, from <https://unstats.un.org/unsd/tradekb/Knowledgebase/50018/Harmonized-Commodity-Description-and-Coding-Systems-HS>
- xxiv European Chemicals Agency. (n.d.). Registration. Retrieved December 10, 2018, from <https://echa.europa.eu/regulations/reach/registration>
- xxv Swedish Chemicals Agency (KEMI). (n.d.). Products Register. Retrieved December 10, 2018, from <https://www.kemi.se/en/products-register>
- xxvi Swedish Chemicals Agency (KEMI). (n.d.). Products obliged to be reported. Retrieved December 11, 2018, from <https://www.kemi.se/en/products-register/products-obliged-to-be-reported>
- xxvii Denmark Arbejdstilsynet. (n.d.). Notify substances and materials in the product registry. Retrieved December 10, 2018, from <http://engelsk.arbejdstilsynet.dk/en/produktregistret>
- xxviii Organization for Economic Cooperation and Development. (n.d.). Pollutant release and transfer register. Retrieved December 10, 2018, from <http://www.oecd.org/chemicalsafety/pollutant-release-transfer-register/>
- xxix Jordi Pon, UNEP and Costa Rica Workgroup, personal communication. 2018

- xxx Ministerio del Medio Ambiente - Chile. (n.d.). Bienvenidos al portal del Sistema Ventanilla Única del Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes (RETC). Retrieved December 10, 2018, from <http://vu.mma.gob.cl/index.php?c=home>
- xxxi Government of Canada. (n.d.). Guidance on reporting through single window: Chapter 1. Retrieved December 10, 2018, from <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/reporting-through-single-window/guidance/chapter-1.html>
- xxxii Jordi Pon, UNEP and Costa Rica Workgroup, personal communication. 2018
- xxxiii Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (n.d.). Mutual Acceptance of Data (MAD). Retrieved December 10, 2018, from <http://www.oecd.org/env/ehs/mutualacceptanceofdatamad.htm>
- xxxiv Stockholm Environment Institute (SEI) Asia Centre. (n.d.). *Study on chemicals management in South-East Asia (Draft)*.
- xxxv Swedish Chemicals Agency (KEMI). (n.d.). Chemicals Risk Management in Serbia: Final Report for 2008 to 2015, Unpublished document provided by Maria Delvin, Kemi, June 2017.
- xxxvi Fredrick Muyano, Zambia Environmental Management Agency, personal communication. (n.d.).
- xxxvii Bojana Dordevic, Ministry of Environmental Protection, Republic of Serbia, personal communication. (n.d.).
- xxxviii Swedish Chemicals Agency (KEMI). (n.d.). Chemicals Risk Management in Serbia: Final Report for 2008 to 2015, Unpublished document provided by Maria Delvin, Kemi, June 2017.
- xxxix Anna Fransson, Kemi, personal communication. (n.d.). School of Public Health and Family Medicine. (n.d.). Postgraduate Diploma in Pesticide Risk Management. Retrieved December 10, 2018, from [http://www.publichealth.uct.ac.za/phfm\\_postgraduate-diploma-pesticide-risk-management](http://www.publichealth.uct.ac.za/phfm_postgraduate-diploma-pesticide-risk-management)
- xl School of Public Health and Family Medicine. (n.d.). Postgraduate Diploma in Pesticide Risk Management. Retrieved December 10, 2018, from [http://www.publichealth.uct.ac.za/phfm\\_postgraduate-diploma-pesticide-risk-management](http://www.publichealth.uct.ac.za/phfm_postgraduate-diploma-pesticide-risk-management)
- xli University of Cape Town (UCT) Master of Public Health (MPH) Programme Brochure: 2018. 2018. Retrieved from [http://www.publichealth.uct.ac.za/sites/default/files/image\\_tool/images/8/MPH%20Brochure%202018as%20at%2031%20Jan%202018.pdf](http://www.publichealth.uct.ac.za/sites/default/files/image_tool/images/8/MPH%20Brochure%202018as%20at%2031%20Jan%202018.pdf)
- xlvi Hanna-Andrea Rother, University of Cape Town, personal communication. (n.d.).
- xlvi UNITAR. (n.d.). Chemicals and Waste Management. Retrieved December 11, 2018, from <https://unitar.org/cwm/>
- xlvi UNITAR and UNEP. (n.d.). Chemicals and Waste Platform. Retrieved December 11, 2018, from <http://www.chemicalsandwaste.org/>
- xlvi United Nations Environment Programme. (n.d.). Integrated approach to sustainable financing | UN Environment. Retrieved December 10, 2018, from <https://www.unenvironment.org/pt-br/node/13555>
- xlvi Ibid
- xlvi United Nations Environment Assembly resolution 1/5, on chemicals and waste. (n.d.). Retrieved December 10, 2018, from [http://saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP1/UNEA\\_Res\\_1\\_5\\_on\\_Chemicals\\_and\\_Waste.pdf](http://saicm.org/Portals/12/documents/meetings/IP1/UNEA_Res_1_5_on_Chemicals_and_Waste.pdf)
- xlvi United Nations Environment Programme (UNEP). 2012. *Global chemicals outlook towards sound management of chemicals. Synthesis report for decision-makers*. Retrieved from <https://www.unenvironment.org/resources/report/global-chemicals-outlook-synthesis-report-decision-makers>

xlx Ibid

l Swedish Chemicals Agency (KEMI). 2018. *Guidance on national chemicals control: Sustainable financing of institutional capacity for chemicals control*. Stockholm. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.kemi.se/en/global/guidance-on-national-chemicals-control/guidance-1-18.pdf>

li Torbjorn Lindh, Kemi, personal communication. (n.d.).

lii United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). (n.d.). Customs Automation - ASYCUDA. Retrieved December 10, 2018, from <https://unctad.org/en/Pages/DTL/TTL/ASYCUDA-Programme.aspx>

liii Swedish Chemicals Agency (KEMI). 2018. *Guidance on national chemicals control: Sustainable financing of institutional capacity for chemicals control*. Stockholm. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.kemi.se/en/global/guidance-on-national-chemicals-control/guidance-1-18.pdf>

liv Jordi Pon, UNEP and Costa Rica Workgroup, personal communication. 2018

lv Swedish Chemicals Agency (KEMI). 2018. *Guidance on national chemicals control: Sustainable financing of institutional capacity for chemicals control*. Stockholm. Retrieved December 3, 2018, from <https://www.kemi.se/en/global/guidance-on-national-chemicals-control/guidance-1-18.pdf>

lvi Global Environment Facility. (n.d.). Chemicals and Waste. Retrieved December 10, 2018, from <https://www.thegef.org/topics/chemicals-and-waste>

lvii United Nations Development Programme. (n.d.). Guide for Integrating SMC into development planning. Retrieved December 10, 2018, from [http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/chemicals\\_management/Guide\\_for\\_integrating\\_SMC\\_into\\_development\\_planning.html](http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/chemicals_management/Guide_for_integrating_SMC_into_development_planning.html)

lviii Ibid

lix Strategic Approach to International Chemicals Management (SAICM). 2015. *Overall orientation and guidance for achieving the 2020 goal of sound management of chemicals*. Retrieved December 3, 2018, from [http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/OOG\\_document\\_English.pdf](http://www.saicm.org/Portals/12/Documents/OOG_document_English.pdf)

lx European Chemicals Agency (ECHA). (n.d.). Registered substances information. Retrieved December 10, 2018, from <https://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances/information>

lxi Transposition and implementation of environmental and climate change acquis - Chapter 27: status and plans. 2015.

lxii Leticia Carvalho, presentation and personal communication, UNEP Guidance Development Expert Group meeting. (n.d.).

lxiii Elize Lourens, Deputy Director for Inspection and Enforcement, Department of Labour, South Africa, personal communication. (n.d.).

lxiv United Nations Environment Programme (UNEP). (n.d.). *Regulation of Industrial Chemicals: Available Schemes, and trends and case studies on the regulation of industrial chemicals in Latin America and the Caribbean*.

lxv Brykowski, R. (n.d.). *Key Chemicals Management Issues in Colombia from the OECD Accession Perspective*. Retrieved December 10, 2018, from [http://www.minambiente.gov.co/images/OCDE\\_Rafal\\_Brykowski\\_Secretaria\\_de\\_la\\_OCDE.pdf](http://www.minambiente.gov.co/images/OCDE_Rafal_Brykowski_Secretaria_de_la_OCDE.pdf)

lxvi Chemical Watch. (n.d.). Colombia announces intention to adopt GHS.

lxvii Lindh, T. 2017. *Camino hacia la Legislación de Productos Químicos en el Perú: Informe Final. Proyecto ONUDI – IOMC Toolbox, para la toma de decisiones sobre la gestión de productos químicos. Fase II: Modificación, Expansión y Promoción.*

lxviii National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme. (n.d.). Register your business. Retrieved December 10, 2018, from <https://www.nicnas.gov.au/register-your-business>

lxix European Chemicals Agency. (n.d.). Registration. Retrieved December 10, 2018, from <https://echa.europa.eu/regulations/reach/registration>

lxx Stockholm Environment Institute (SEI) Asia Centre. (n.d.). *Study on chemicals management in South-East Asia (Draft).*

lxxi Ministry of International Trade and Industry (Malaysia). (n.d.). Classification Tool for Chemical Mixture (CATCH). Retrieved December 11, 2018, from <https://catch.ukm.my/main/contact>



